

# **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

## **Pour le territoire Cœur de Savoie**

**ENTRE**

**La Communauté de communes Cœur de Savoie**, représentée par sa Présidente, Béatrice SANTAIS, d'une part,

**ET**

**l'État,**

représenté par le Préfet de la Savoie , ci-après désigné par « l'État », d'autre part.

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## **Préambule**

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

## **Article 1 - Objet du contrat**

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

### **Les CRTE s'inscrivent**

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire Cœur de Savoie autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

## **1. Présentation du territoire signataire cf Annexe 1 « Synthèse du diagnostic de territoire »**

Le territoire Cœur de Savoie et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Cœur de Savoie est un territoire rural et périurbain, habité, dynamique qui a fait le choix avant les autres d'engager sa transition écologique.

Depuis des siècles, il est un carrefour stratégique entre Chambéry, Grenoble, la Maurienne et la Tarentaise ; un axe de communication, où entreprises et habitants aiment s'implanter. Il est un terrain de jeux naturel de proximité ouvert vers ses voisins, avec comme cadre les vignobles et les vues sur les massifs alpins environnants. Ses produits issus de la terre s'exportent bien au-delà de la Savoie.

Sa situation de croisement au cœur d'un sillon alpin très dynamique dans une grande proximité avec des agglomérations- Grenoble, Chambéry et Annecy conforte sa forte attractivité - renforcée par son cadre paysager de qualité – exerçant en contrepartie une pression, pour laquelle il faut trouver des moyens de régulation.

En tant que territoire de projet, la création de la Communauté de communes issue d'une fusion est encore récente. La communauté de communes Cœur de Savoie a gravi de nombreuses et importantes marches depuis sa création en 2014 qui en fait une des communautés de communes de sa dimension les plus dotées en compétences, d'une part, et une de celle qui s'est le plus investi sur des enjeux d'avenir. Pendant la mandature 2014-2020, La communauté de communes s'est structurée autour des services à la population, du développement économique et s'est engagée dans de grandes démarches, notamment autour des transitions : écologique et énergétique, thème identifié comme fédérateur (Territoire à Energie Positive - TEPOS, puis Cap Cit'Ergie, Plan Air Energie Climat Territorial), de protection de la biodiversité (signature d'un Contrat vert et bleu), de mobilité, d'alimentation, de positionnement touristique ou d'insertion.

Toutefois, Cœur de Savoie a besoin de poursuivre le travail de construction d'une cohésion territoriale et sociale, d'autant plus que son territoire, composé de trois vallées, des Huiles, du Val Gelon et de l'Isère est loin d'être homogène.

C'est pourquoi il s'est engagé dans l'élaboration d'un projet de territoire, en s'appuyant sur la réalisation, dans un premier temps d'un diagnostic, **joint en annexe de la convention**, utile à la compréhension des enjeux qui lui sont propres et à la définition d'orientations stratégiques et d'axes de travail qui répondent au contexte local mais également aux enjeux supra territoriaux.

## **2. Présentation des dispositifs en cours sur le territoire signataire**

La communauté de communes Cœur de Savoie est chef de file de nombreux programmes et contrats territoriaux. Ils ont été définis à partir du projet de territoire en réponse à l'ambition politique en matière de transition écologique :

- Le Contrat de territoire Savoie, signé avec le Département de la Savoie, en 2006, renouvelé en 2011 et avenanté en 2014 et 2017
- Le Contrat Ambition Région, signé avec la Région AURA courant 2017 et avenanté en 2019
- Le Contrat de ruralité signé avec la Préfecture de Savoie pour la période 2017/2020
- Le programme TEPOS, labelisé fin 2015 et renouvelé en 2020
- Le programme Citer'gie, initié en 2019
- Le projet SEQUOIA dans le cadre de l'AMI ACTEE2 de la FNCCR, validé en février 2021, de dimension supra communale puisqu'il mobilise, sous le pilotage de Cœur de Savoie, la communauté d'agglomération d'Arlysère et le territoire de Maurienne

- La convention d'adhésion « Petites villes de demain » signée le 1er juillet 2021 et réunissant un trinôme composé des 3 centralités du territoire, Valgelon La Rochette , Saint Pierre d'Albigny, Montmélian coordonné par la Communauté de communes Cœur de Savoie

Depuis 2017, la communauté de communes Cœur de Savoie anime une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat, « J'éco rénove en Cœur de Savoie ».

Cette plateforme participe activement à la réflexion dans le cadre du projet de Service Public de Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) 73, à destination des particuliers propriétaires de logements et de maisons individuelles (rénovation par étape et rénovation globale avec DOREMI), en direction des propriétaires de logements collectifs et également en direction des professionnels du bâtiment.

En juin 2020, la communauté de communes Cœur de Savoie s'est lancée dans la réalisation d'une étude pré-opérationnelle d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Son périmètre comprend l'ensemble des communes de l'intercommunalité.

Elle doit préciser les enjeux spécifiques aux différents secteurs du territoire, et en particulier les bourgs-centre en cours de revitalisation ou à revitaliser, les zones rurales « prospères » et celles souffrant d'un déficit d'attractivité.

La phase de diagnostic et d'analyse du volet urbain et foncier du territoire a été présentée en mars 2021 au comité des maires. Le bureau d'étude doit désormais proposer aux élus une stratégie opérationnelle et de programme d'intervention en vue de contractualiser, fin 2021, avec l'ANAH, une convention d'opération contractualisée. Celle-ci définira un ensemble de dispositifs visant à l'amélioration de l'habitat privé, la mobilisation du parc vacant, l'adaptation du logement au vieillissement et au handicap, la lutte contre la précarité énergétique, l'accueil et l'hébergement des saisonniers, la prévention et l'accompagnement pour les situations d'indécence et les solutions opérationnelles dans les cas avérés d'insalubrité et de péril, l'accompagnement des copropriétés...

Cette démarche alimentera le volet « logement » du programme de « Petites villes de demain » ;

## **Article 2 – Ambition du territoire Cœur de Savoie**

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- De les décliner en orientations stratégique et en plans d'actions.

Plusieurs réunions préparatoires, en présence des élus communautaires et des partenaires, et s'inspirant de l'existant (SCOT, CVB, CTS, OPAH, PVD, études de positionnement stratégique en

matière de tourisme, d'agriculture, de gestion forestière... ) ont permis de définir le projet de territoire et les premières actions de mise en œuvre.

## Résumé du projet de territoire

Le projet de territoire de la communauté de communes Cœur de Savoie reflète la parfaite appropriation de ses élus des enjeux climatiques, économiques et sociétaux actuels et de leur volonté de faire des changements à venir des opportunités de croissance raisonnée et adaptée.

- L'action du territoire est ainsi dirigée par la mise en œuvre de politiques éminemment inclusives et ambitieuses alliant développement démographique et économique au maintien d'un cadre de vie de qualité, fondé sur un habitat confortable, un environnement préservé, le soutien d'une agriculture recentrée sur les besoins alimentaires locaux et l'accompagnement de tous par des services à la personne adaptés à l'âge et aux besoins de chacun.
- Ce projet de territoire s'inscrit sur une toile de fond solidement ancrée : la nécessaire transition écologique, dont la réussite sera garante du succès de l'action globale de la communauté de communes, en faisant du territoire un espace où chacun à envie de vivre en s'investissant à la fois dans son essor et sa préservation ainsi qu'un espace ouvert, en offrant à ses visiteurs un cadre de loisir apaisé, favorable à la découverte et respectueux de son environnement.

Ce projet de territoire se décline en 2 orientations stratégiques et 16 axes :

- **Orientation stratégique 1- Vivre son environnement, habiter et s'alimenter en Cœur de Savoie : un territoire en transition écologique et énergétique**

Cette orientation stratégique est directement issue des politiques conduites par la communauté de communes Cœur de Savoie en matière de transition énergétiques et en faveur de la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire à ses effets inéluctables, depuis son engagement à devenir un territoire à énergie positive à l'horizon 2050, contractualisé avec l'ADEME et la Région depuis 2015, conforté par l'approbation en 2020 de son plan climat air énergie territorial.

Elle vise également à maintenir le potentiel agricole du territoire par la définition et la mise en place d'une stratégie foncière, favorisant l'installation et l'accompagnement d'une nouvelle forme d'agriculture, répondant à la demande sociétale d'une alimentation saine et maîtrisée, plus en accord avec les saisons et l'offre locale.

- **Orientation stratégique 2- Travailler, se déplacer, s'accomplir et s'épanouir : un territoire dynamique, inclusif et solidaire**

Parce que Cœur de Savoie est un territoire pluriel, accueil de plusieurs zones d'activités économiques à forte attractivité, disposant de 3 pôles de centralités, de vastes terres agricoles et forestières et d'une multitudes de zones d'habitation constituées très majoritairement de maisons individuelles, la troisième orientation stratégique de la communauté de communes vise le développement d'une économie dynamique, offre d'emplois locaux diversifiés et épanouissant, accessibles par des modes de déplacement apaisés et sobres en énergie et ouverte à l'innovation.

## Article 3 – Les orientations stratégiques et le Plan d'action

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire de Cœur de Savoie, organisé autour de deux grands orientations stratégiques et 16 axes de travail. Il est

complété des premières actions de mise en œuvre et des intentions d'actions, validées par le comité de pilotage du CRTE Cœur de Savoie et présentées **en annexe 2. Pour l'année 2021, il est mis en œuvre dans le cadre d'une maquette financière en annexe 3.**

### **Orientation stratégique 1 « Vivre avec son environnement, habiter et s'alimenter en Cœur de Savoie » : un territoire en transition écologique et énergétique**

Dès la création de la Communauté de communes Cœur de Savoie en 2014, la question de la Transition Énergétique a été un sujet de rapprochement entre les élus et également avec les habitants, les acteurs économiques et associatifs.

Considérant que l'action locale constitue un axe primordial pour répondre efficacement aux enjeux mondiaux du changement climatique, la CCCS a acté sa politique climatique au travers de son plan climat air énergie territorial adopté en conseil communautaire le 10 décembre 2020, en lien avec la démarche TEPOS et la labellisation Cit'ergie. Avec ce Plan Climat, Cœur de Savoie se donne les moyens d'améliorer la vie de ses habitants : en garantissant leur santé et leur bien-être, en les aidant à maîtriser leur facture énergétique et en leur offrant de nouvelles perspectives d'emplois.

En engageant durablement le territoire à « faire autrement », cette orientation est au cœur du projet de territoire.

#### **Axes de travail :**

##### **3.1 SOBRIETE ET EFFICACITE ENERGETIQUE**

---

###### **Les grands enjeux retenus pour Cœur de Savoie en matière de transition énergétiques :**

- *Diviser par 2 la consommation d'énergie (par rapport à 2012)*
- *Diviser par 2 l'émission de gaz à effet de serre (par rapport à 2013)*
- *Multiplier par 2 la production d'énergie renouvelable*

*Et devenir à l'horizon 2050 un territoire à énergie positive.*

Projet territorial de développement durable, le PCAET décline sur les 6 ans à venir, à travers un programme d'actions, l'ambition politique de la collectivité et la volonté des élus d'engager durablement le territoire dans sa transition écologique et énergétique et d'agir pour l'amélioration de la vie des habitants de Cœur de Savoie.

Pour répondre à la nécessité de réduire la facture énergétique et les émissions des gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques, le territoire s'engage à travailler sur 5 axes-:

- 1- Faire de la collectivité un démonstrateur exemplaire de ses propres politiques
- 2- Inciter à la sobriété et l'efficacité Énergétique
- 3- Valoriser les ressources énergétiques locales
- 4- Préserver le cadre de vie et s'adapter au changement climatique
- 5- Préserver la dynamique économique territoriale

La mobilisation des acteurs locaux constitue un axe transversal de ce plan climat, à la fois garant de la bonne compréhension des politiques conduites par la collectivité, de leur pleine appropriation par le plus grand nombre, et facilitant l'initiative locale et l'émergence des actions citoyennes.

###### **3-1-1 / Inciter à la sobriété énergétique**

Pour aller vers une économie bas carbone, consommer moins d'énergie nécessite aussi de mieux la consommer : la sobriété énergétique est par nature plurielle :

- Sobriété structurelle : elle consiste à favoriser la modération des consommations par une organisation collective incitative.
- Sobriété dimensionnelle : elle vise à revisiter les besoins pour s'équiper en adéquation, sans surdimensionnement,
- Sobriété d'usage : elle vise à limiter le niveau et la durée d'utilisation des équipements.
- Sobriété coopérative (ou conviviale) : elle consiste à mettre en place des organisations collectives et à mutualiser nos biens.

Ainsi, la sobriété énergétique s'inscrit en toile de fond de l'ensemble des politiques locales notamment en matière de mobilité avec le développement d'un réseau cyclable, en matière d'aménagement du territoire avec le renforcement du rôle et de l'attractivité des villes centre du territoire (programme PVD), à travers l'accompagnement à la mise en place de circuits de proximité pour les produits locaux, le soutien au développement d'une économie circulaire autour du réemploi des objets, à travers la construction de bâtiments mutualisés avec les communes pour du multi usage....

La sobriété énergétique implique également l'évolution des comportements.

L'animation et la mise en place de nombreux dispositifs de sensibilisation et d'accompagnement à la maîtrise de l'énergie dans le territoire doit se poursuivre, pour accompagner les nécessaires changements de comportements.

### 3-1-2 / Inciter à l'efficacité Énergétique

Pour engager l'ensemble des acteurs dans la réduction de leur facture énergétique, la collectivité se positionne comme chef de file de démarches collectives structurantes et exemplaires, au pilotage d'une politique énergétique incitative.

#### Rénovation énergétique du patrimoine public :

Afin de s'inscrire dans la trajectoire fixée par le dispositif économie énergie tertiaire visant une réduction de la consommation énergétique de 40 % en 2030, la collectivité doit pouvoir disposer en premier lieu d'une bonne connaissance de son patrimoine bâti et identifier les priorités d'interventions en la matière.

- Dans ce cadre, Cœur de Savoie s'engage dans l'élaboration d'un « Schéma Directeur Immobilier et Énergétique » (SDIE) pour une approche globale de son patrimoine et la construction d'un plan pluriannuel de rénovation dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME et la Banque des Territoires. La communauté de communes bénéficiera, sur une durée de 4 ans, d'un accompagnement méthodologique afin de cibler les priorités d'intervention sur son patrimoine (conservation, rénovation, cession, démolition), ainsi que dans l'élaboration de programmes de travaux ambitieux.
- En complément de ce SDIE, l'appel à projet '**Séquoia**' lancé dans le cadre du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) permet de co-financer, sur 2 ans, plus de 30 audits énergétiques de bâtiments communaux et intercommunaux, pour une rénovation énergétique efficace et adaptée.
- L'Établissement de plans pluriannuels de rénovation énergétique du patrimoine bâti de cœur de Savoie est amorcé en 2020 et se traduit par la programmation en 2021 de deux opérations de rénovation définies à l'issue d'un audit énergétique : bâtiment d'accueil de la recyclerie et salle polyvalente à Bourgneuf

#### Engagement de l'État :

Dans le cadre du plan France Relance dans lequel s'inscrit la dotation de soutien à l'investissement local en faveur de la rénovation thermique des bâtiments des collectivités locales (DSIL RT), l'État s'engage à accompagner des projets de rénovation énergétique portés par les collectivités de Cœur de Savoie. Cet accompagnement portera prioritairement sur les projets qui attestent de la réalisation d'économies d'énergie conformes aux objectifs fixés par le décret Tertiaire dont la trajectoire prévoit une baisse de la consommation énergétique de 40 % en 2030, - 50 % en 2040 et - 60 % en 2050 par rapport à une année de référence ne pouvant être antérieure à 2010.

En 2021, cet accompagnement financier portera sur 6 projets sur le territoire de la communauté de communes : le gymnase intercommunal de Montmélian, la salle polyvalente de Bourgneuf, la mairie de la Croix-de-la-Rochette, la salle polyvalente d'Arvillard, la Savoyarde à Montmélian et l'école de Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier porté par le syndicat intercommunal des écoles du Gelon et du Coisin, pour un montant total de 802 000 €.

À travers ces différentes démarches, dont l'objectif est de structurer une politique de rénovation énergétique du patrimoine public, la communauté de communes Cœur de Savoie, qui bénéficie, en outre, d'un accompagnement méthodologique, acquerra des compétences et une méthode qu'elle partagera et mutualisera auprès de ses communes membres qui pourront à leur tour, si elles le souhaitent, s'engager dans un Schéma directeur de l'immobilier.

### Rénovation énergétique de l'habitat privé et précarité énergétique :

La communauté de communes Cœur de Savoie a souhaité développer, à l'échelle de son territoire, une politique énergétique incitative, qui complète et conforte sa politique habitat via :

- La poursuite et le renforcement du dispositif « **j'éco rénove en Cœur de Savoie** », dispositif d'animation de la politique de rénovation énergétique de l'habitat, lancé dès 2017 sur le territoire, qui décline localement l'expérimentation du SPPEH-PTRE73 piloté par le Département de la Savoie en réponse à l'AMI Régional, lancé en vue d'atteindre les objectifs de la France en matière de lutte contre la précarité énergétique et de baisse des consommations énergétiques du secteur résidentiel. Son programme d'actions est élaboré selon 3 axes principaux.

### Engagement de l'État :

Fédérées autour des espaces FAIRE, les plateformes de rénovation énergétique, intégrées et/ou mises en œuvre à partir de 2020 en vue du déploiement régional du service public de la performance énergétique de l'habitat bénéficient d'un appui financier de l'État via le programme CEE-SARE et de MaPrimeRénov, créée en 2020 en substitution du crédit d'impôts pour la transition énergétique, qui participe à la massification des travaux des particuliers en diminuant leur reste à charge l'année même où les travaux sont engagés :

- En direction des particuliers propriétaires de logements et de maisons individuelles (rénovation par étape et rénovation globale avec DOREMI) :

- \* Accueil et relais des permanences territorialisées de l'espace FAIRE (ASDER) pour l'information et conseil au particulier en matière de rénovation énergétique
- \* Accompagnement des ménages dans le cadre des actes 4 et 4bis du programme Sare avec proposition de visites à domiciles, très appréciées des usagers et particulièrement efficaces pour favoriser la concrétisation des projets de rénovation individuels.

\* Programme d'information et d'animations grand public : matinées rénovation, visites de chantiers, interventions de J'éco rénove sur les évènements locaux.

- En direction des propriétaires de logements collectifs :

\* Travail en partenariat avec l'ASDER et l'ADIL sur les copropriétés.

\* Soutien aux organismes sociaux de logements sociaux pour la rénovation énergétique de leur patrimoine.

- En direction des professionnels du bâtiment :

\* Liens réguliers avec les artisans du territoire dans le cadre des aides à la rénovation, dispensées par Cœur de Savoie.

\* Programme d'information et d'animations locales à destination des artisans (café pro, apéro MOOC) / offres de formation (DORéMI /FACILARENO), en faveur de rénovations performantes et ambitieuses

- Une aide aux habitants les plus précaires permettant à chacun d'avoir accès aux énergies renouvelables grâce au programme EUROSOLAR FOR ALL porté par la Communauté de Communes en association avec l'Institut National de l'Energie Solaire (INES)
- La poursuite du Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME) en place depuis 2016 sur Cœur de Savoie, qui permet la sensibilisation des ménages précaires aux écogestes et leur accompagnement en faveur de l'amélioration de leur logement.

L'ensemble de ce travail est appuyé par l'ingénierie locale en lien avec les compétences existantes sur le département (ASDER particulièrement).

Cette politique volontariste en faveur de la transition énergétique dans l'habitat se traduit également par la **mise en place d'aides financières et techniques pour la rénovation de l'habitat privé et public.**

Engagement de l'Etat :

En outre, afin que les actions de rénovation énergétique des logements bénéficient également aux publics précaires, des actions de rénovation énergétique des logements locatifs sociaux seront conduites sur le territoire par les bailleurs.

Dans le cadre du présent contrat de relance et de transition écologique, l'Etat apportera en 2021 un soutien financier à l'OPAC de Savoie à hauteur de 1 521 000 M€ afin d'assurer la rénovation énergétique de près de 100 logements sociaux à Montmélian. Cette action sera déployée dans le cadre de l'appel à projets « MASSIRENO » du plan France Relance dont l'OPAC de Savoie est lauréat. Ce dispositif permettra la rénovation énergétique des logements utilisant des méthodes industrielles innovantes.

En outre, l'Etat et l'ANAH s'engagent à accompagner tous les porteurs de projets intervenant sur le territoire et qui souhaiteraient s'engager en faveur de la rénovation énergétique des logements locatifs sociaux. L'ANAH, en finançant une étude pré-opérationnelle sur le territoire à hauteur de 26 534€, contribue à disposer d'ici fin 2021 d'une analyse fine des enjeux sur le territoire.

### 3- 1-3/ Développement de l'offre de mobilités alternatives

La communauté de communes Cœur de Savoie s'est dotée, courant 2021, de la compétence mobilité, lui donnant une vraie légitimité pour développer une offre de mobilité alternative à l'automobile. Toutefois, une politique de mobilité sobre en énergie, faiblement émissive, favorable à la

santé mais aussi pragmatique et opérationnelle, se construit de manière itérative avec les politiques d'aménagement du territoire, de développement économique et de structuration des offres d'emplois, de services et de commerces, dans un cadre de vie pré-existant. Ce point sera donc traité dans sa globalité dans le chapitre "Travailler, se déplacer, s'accomplir et s'épanouir en Cœur de Savoie".

#### Engagement de l'État :

La loi d'orientation des mobilités a posé le principe de la desserte de tous les territoires par une Autorité organisatrice de la mobilité (AOM) locale chargée de déployer une politique de mobilité durable. Pour accompagner les AOM vers l'atteinte des objectifs, l'État a mis en place France Mobilités chargé d'appuyer les collectivités, de constituer et d'animer un réseau d'échanges et de mise en relation autour des innovations et bonnes pratiques, et de mettre en œuvre des outils financiers (fonds mobilités actives en particulier) via différents appels à projets concernant aussi bien les investissements d'infrastructure que les services ou l'ingénierie.

### **3-2 VALORISER LES RESSOURCES ENERGETIQUES LOCALES**

---

Actuellement, Cœur de Savoie produit un tiers de l'énergie consommée sur le territoire. Les ressources renouvelables sont variées et des potentiels intéressants sont amenés à être exploités dans les prochaines années. Ce territoire rural facilite l'installation d'unités de méthanisation tout comme la production d'électricité et de chaleur par le biais de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques. Des projets de petites centrales hydrauliques sont aussi à l'étude. L'énergie bois est également en expansion, cette filière demande cependant une gestion maîtrisée de la ressource

#### 3-2-1/ Organisation de la production d'énergie renouvelable (EnR) sur le territoire (énergie solaire, bois)

Pour valoriser les ressources énergétiques locales, il est essentiel de doter la collectivité d'une programmation énergétique, à l'instar du schéma de l'immobilier qui vise à programmer la rénovation du patrimoine public.

Le schéma directeur des EnR permettra d'identifier le type EnR mobilisable, leur potentiel, de les cartographier, et de programmer et phaser des réalisations.

#### Engagement de L'État :

L'État soutient massivement les projets d'énergie renouvelable via la mise en place de tarifs d'achat de l'électricité ou du biogaz produit, ou de complément de rémunération des porteurs de projets. En outre, l'ADEME propose un accompagnement technique et financier des études préalables aux travaux. Enfin, les services déconcentrés (DDT, DDETSP et UD DREAL), sont mobilisables très en amont des projets et en facilitent l'émergence, notamment par leurs conseils relatifs à l'instruction administrative et par la mise en lien des acteurs susceptibles d'intervenir sur le projet.

#### 3-2-2/ Développement des filières

Cœur de Savoie présente de forts potentiels en matière solaire, source d'énergie réelle, qui mobilise déjà sur le territoire des acteurs économiques ainsi que des citoyens.

En 2020 la DDT a identifié, dans le cadre d'une étude prospective de potentiel de développement photovoltaïque sur le territoire au sol, 5 sites potentiels en Cœur de Savoie, dont 2 pourraient être développées rapidement dans le cadre d'un partenariat privé public.

Les filières 'biomasse' comme le bois énergie ou la méthanisation (de boues de stations d'épuration, de biodéchets ou agricole) nécessitent d'être étudier dans le cadre d'études d'opportunités.

Engagement de l'État :

Le Comité départemental méthanisation piloté par la DDT, qui rassemble les partenaires régionaux de la filières (ADEME, DREAL et Région) ainsi que la CASMB et les services déconcentrés de l'État est à la disposition du territoire, tant pour l'aide à la décision qu'en accompagnement de projet.

Dans le but de favoriser le remplacement des chaudières à énergie fossile des collectivités, l'ADEME propose la signature à l'échelle des EPCI d'un contrat de développement patrimonial EnR, mobilisable, sous conditions d'éligibilité, à partir de trois installations biomasse, solaire thermique ou géothermique, portées en maîtrise d'ouvrage déléguée des communes vers leur EPCI. Ce contrat soutient l'animation du dispositif, les études préalables aux travaux ainsi que les investissements.

### **3.3 PRESERVER LE CADRE DE VIE ET S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

---

#### **3-3-1 / Préservation de la ressource en eau**

Les différents analyses et diagnostics réalisés sur la ressource en eau disponible sur le territoire Cœur de Savoie tendent à mettre en évidence un déséquilibre besoin/ressource dans la perspective du développement démographique envisagé sur la communauté de communes à plus ou moins court terme.

L'étude ARTACLIM -Adaptation des territoires alpins au changement climatique, réalisée dans le cadre d'un programme Interreg ALCOTRA sur le massif des Bauges- souligne : « Le territoire de la Combe de Savoie (*situé en pied de massif des Bauges*) dépend principalement pour l'alimentation en eau potable de sources karstiques, dont les débits sont très sensibles aux variations climatiques. Dans la perspective du changement climatique, la hausse des températures moyennes, notamment en période estivale, est susceptible de conduire à une hausse de l'évapotranspiration des végétaux, donc à une baisse du débit de ces sources... Dans le même temps, la baisse de l'enneigement du Massif des Bauges (en durée et en quantité), déjà observée aujourd'hui, conduit à un bouleversement du régime de ces sources, dont les débits sont alimentés en partie par la fonte. Le scénario le plus pessimiste prévoit ainsi la quasi-disparition de la neige d'ici 2100.

Cette baisse de la disponibilité de la principale ressource utilisée pour l'eau potable questionne la stratégie de croissance démographique portée par le SCoT (version 2015), qui prévoit 45 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2020, préférentiellement sur les secteurs de Montmélian et de St Pierre d'Albigny pour maîtriser l'étalement urbain.

Ce questionnement, mis en évidence également par le rapport d'évaluation du SCoT (2015), est également souligné par le diagnostic préalable à sa révision : « Sur le secteur Cœur de Savoie, [...] le territoire n'est pas repéré comme déficitaire aujourd'hui. Toutefois, à l'avenir, avec les pertes probables de débit des ressources souterraines et des besoins en hausse, la situation pourrait aboutir à un déficit d'eau, notamment dans certains pôles préférentiels du SCoT (Francin, Montmélian et Saint-Pierre-d'Albigny.). » (*Rapport d'évaluation du SCoT, 2015. Enjeux identifiés par le diagnostic préalable à la révision du SCoT (présenté le 27 janvier 2018)*) : « Améliorer la situation des secteurs critiques en approvisionnement (Nord du territoire, le Bourget du-Lac,

*communes autour de Montmélian) ; Conditionner le développement urbain à la disponibilité (actuelle et future) de la ressource en eau ».*

#### **Engagement de l'État :**

Le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2022-2027 sur le bassin Rhône Méditerranée identifie d'ailleurs cette fragilité, en classant le bassin versant de la Combe de Savoie (en grande partie sur le territoire de la Cté de Communes) comme territoire nécessitant des actions pour le maintien de l'équilibre de la ressource en eau. Il s'agit d'anticiper les éventuelles tensions sur l'usage de l'eau qu'il pourrait y avoir à l'avenir, en tenant compte non seulement des besoins pour l'eau potable mais également des autres usages, comme l'agriculture, dont les besoins en eau seront vraisemblablement croissants. Pour cette démarche, la collectivité porteuse pourra solliciter le soutien financier de l'Agence de l'eau. L'identification et la résorption des déficits en eau est une priorité de la stratégie régionale Eau-Air-Sol ;

Le territoire est également concerné par la présence de la nappe alluviale de l'Isère, classée comme ressource stratégique à préserver pour l'alimentation future en eau de la population.

En l'absence de maître d'ouvrage, l'État, par l'intermédiaire du BRGM et de l'Agence de l'eau, et avec un comité de pilotage associant les collectivités, a réalisé en 2018 l'étude nécessaire pour caractériser la nappe alluviale de l'Isère en Combe de Savoie, et déterminer les dispositions à prendre pour préserver cette ressource. La DDT est à la disposition des collectivités pour les accompagner dans la prise en compte de ces dispositions.

Afin de préserver la ressource en eau, la collectivité doit agir dans plusieurs directions. La connaissance des réseaux et l'amélioration de leurs rendements ainsi que l'identification des prélèvements effectués est un préalable indispensable à la détermination de la vulnérabilité du territoire face à la raréfaction de l'eau et à la mise en perspective de son développement démographique et économique.

La Communauté de Communes Cœur de Savoie engage actuellement cette réflexion à l'échelle de sa compétence sur deux communes du territoire

La question de la prise de compétence à l'échelle intercommunale reste posée et soulève celle de la légitimité et de la bonne mise en œuvre de certaines actions, la résorption de la vulnérabilité du territoire face à cet enjeu passant inévitablement par la mise en œuvre d'interconnexions et de coopérations entre collectivités.

#### **Engagement de l'État :**

À la date de la signature du présent contrat, ce sont d'ores-et-déjà plusieurs milliers d'euros qui ont été attribués par l'Agence de l'Eau en faveur :

- de la restructuration du réseau d'eau potable du hameau de Combefolle à Saint Jean de la Porte (155 000 euros)
- de travaux de mise en conformité de la continuité écologique de la prise d'eau de l'aménagement hydroélectrique de Pont Bens (45 000 euros)

En outre, dans le cadre du présent CRTE, l'État s'engage à accompagner financièrement le syndicat intercommunal des eaux de Chamoux sur Gelon à hauteur de 150 000 euros en vue de créer un réservoir d'eau qui va permettre de sécuriser l'approvisionnement en eau de 13 communes du territoire.

#### **3-3-2 / Amélioration de la qualité de l'air**

Le territoire de Cœur de Savoie est touché par différentes catégories de pollution :

- La pollution résultant du trafic routier, principalement les axes à fort trafic présents sur le territoire : l'A43 et la RD1006

- La pollution issue de l'industrie
- La pollution due au secteur agricole, principalement avec les traitements phytosanitaires et les brûlages de sarments et des déchets de pépinière, sur le piémont des Bauges en Combe de Savoie.
- La pollution provenant de poêles à bois non performants en période hivernale

Pour réduire la pollution liée à l'usage des pesticides et au brûlage de déchets viticoles, le territoire s'engage à accompagner le changement de pratiques en participant à la recherche d'alternative au brûlage à l'air libre, en finançant des programmes d'accompagnement à la réduction de produits phytosanitaires.

Ses actions en faveur d'une mobilité douce participent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et autres particules.

Engagement de l'État :

Afin de réduire les émissions atmosphériques liées à la circulation des véhicules, la Communauté de communes conduira une réflexion pour la mise en place d'une zone à faible émission (ZFE). L'État accompagnera cette réflexion à l'échelle du territoire de Métropole Savoie.

### 3-3-3/ Préservation des ressources foncières, des milieux naturels et de la biodiversité

La Communauté de Communes s'est engagée depuis plusieurs années dans la préservation de l'environnement sur son territoire. Différents plans d'actions ont été élaborés en vue de proposer des axes de travail et définir des priorités d'intervention.

C'est ainsi qu'un travail sur les trames vertes et bleues a vu le jour permettant de cibler les secteurs d'intervention prioritaire et les moyens financiers en vue de préserver et restaurer les corridors écologiques. Dans une démarche similaire, un plan de lutte contre la dissémination des espèces invasives et la perte de biodiversité a été réalisé sur le territoire de la Communauté de Communes.

Ces 2 démarches, dont les mises en œuvre opérationnelles sont effectives depuis 2 ans, permettent de définir la ligne de conduite de la Communauté de Communes sur 5 ans pour cette thématique de la biodiversité. La Communauté de Communes souhaite accompagner les communes dans ces démarches et être à leur côté permettant ainsi une complémentarité des actions de préservation des milieux naturels. En effet, certaines actions engagées localement à l'échelle supra communale ont montré leur utilité et seront donc étendues aux autres secteurs de la CCCS.

La préservation des milieux naturels et le maintien de la biodiversité seront ainsi au cœur de l'action de la collectivité et partagés avec l'ensemble des acteurs du territoire, l'ambition de la communauté de communes étant d'intégrer le principe de préservation des milieux naturels à tout projet d'aménagement afin de ne pas avoir, ultérieurement, à construire de politique de restauration de ces milieux.

Milieux naturels spécifiques, les cours d'eau sont susceptibles d'être dégradés non seulement par des projets impactant l'écoulement des eaux, mais aussi par des rejets polluants, domestiques ou non.

La Communauté de Communes Cœur de Savoie est compétente en assainissement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La préservation de ces milieux naturels passe par l'identification et la limitation des rejets directs d'effluents ainsi que par la mise en place d'actions coordonnées entre les collectivités et les acteurs privés. Il est nécessaire pour cela d'effectuer des études (SDA, diagnostics, ...) permettant d'approfondir la connaissance des réseaux et des types de rejets mais aussi de réaliser des travaux sur les ouvrages publics de traitement des eaux usées ou de mise aux normes des installations privées. Pour arriver à influer de manière significative sur cette pollution plus ou moins diffuse, la

nécessité de coordination et d'intervention de plusieurs strates de collectivités ainsi que de la sphère privée est essentielle. En effet, il peut parfois s'avérer utile de créer un réseau d'eaux pluviales - compétence des communes- lors des travaux de reprises des réseaux d'eaux usées, ou de mettre en conformité des branchements en domaines privés.

#### Engagement de l'État :

La limitation des atteintes aux milieux naturels commence par la réorientation du développement prioritairement vers les terrains déjà anthropisés mais sans usage aujourd'hui (friches). Le recyclage urbain de ces terrains constitue une composante centrale de toute politique de sobriété foncière et constitue à ce titre un axe fort de la stratégie régionale « eau, air, sol ». L'État a mis en place, dans le cadre du plan de relance, le fonds « friches » destiné à soutenir les projets de reconversion de friches urbaines ou industrielles.

Dans le cadre de l'appel à projet « recyclage urbain 2021 » du plan de relance, l'État accompagnera financièrement à hauteur de 150 000€ le projet de reconversion de l'ancienne maison de retraite de Montmélian.

#### 3-3-4/ Déploiement du plan de prévention des déchets

La Communauté de communes Cœur de Savoie compte 41 communes. Toutefois, elle exerce la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés pour les **14 communes** des secteurs de Saint Pierre d'Albigny et Chamoux-sur-Gelon. Les compétences sur les autres communes ont été déléguées au SIBRECSA, syndicat intercommunal qui a lui aussi un plan de prévention, similaire à celui de la Communauté de communes Cœur de Savoie. Il n'y a pas d'action commune à ces deux structures.

Le plan de prévention se positionne comme le premier axe stratégique d'une politique de réduction des déchets. Sa mise en place est une obligation réglementaire mais résulte aussi d'une volonté politique de la Communauté de communes suite à l'état des lieux réalisé en 2017. La quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) produite chaque année, ne cesse d'augmenter. Cette hausse participe à l'épuisement des ressources naturelles qui conduit à l'accroissement des émissions des gaz à effet de serre et augmente le coût de gestion des déchets. L'objectif du plan de prévention n'est pas de gérer les déchets, mais bien de réduire à la source la production de ces derniers grâce à des actions concrètes. Les actions de la Communauté de communes sont orientées sur 4 axes dont 2 majoritaires (en gras) choisis par les élus :

- La gestion des déchets organiques,
- La réduction des emballages,
- L'allongement de la durée de vie des produits,
- L'élaboration d'outils de communication et de sensibilisation.

Ces 2 axes regroupent la majorité des actions car le territoire est rural, avec une faible densité de population et des habitations très largement individuelles. Ces éléments induisent une population plus difficile à toucher par les actions de prévention mais une population plus attentive aux enjeux du développement durable. Ainsi, les élus ont souhaité développer des outils de gestion des déchets verts (broyage, compostage, paillage, ...) porter l'attention sur les petits commerces, avec qui il est essentiel de collaborer afin de réduire ensemble afin d'accompagner les habitants au changement de comportement.

Un autre axe essentiel est la communication : en effet, la Communauté de communes a profité de la mise en place du plan de prévention pour développer la communication, se faire connaître et connaître les besoins des usagers, action conduite parallèlement à la sensibilisation des jeunes en milieu scolaire.

La réduction des emballages est intégrée à la gestion des déchets recyclables, mais ne relève pas de la seule volonté politique locale. Dans l'attente d'une situation idéale à cet égard mise en place par l'ensemble des acteurs de la production et de la commercialisation, les élus souhaitent faciliter un geste de tri efficace en vue de capter la majorité des déchets recyclables dans les conteneurs appropriés et réduire, ce faisant, les déchets incinérés.

Le projet du territoire porte, en conséquence, sur l'accompagnement du passage à l'extension des consignes de tri (collecte et traitement des déchets d'emballages tous plastiques = obligation réglementaire, conteneurs multi-matériaux...) en modernisant le parc des conteneurs avec de nouveaux conteneurs, notamment fondé sur une communication plus visible et plus compréhensible.

#### Engagement de l'État :

En matière de traitement et de recyclage des déchets, le syndicat Savoie Déchets porte sur les années à venir d'importants projets d'investissements. Si ces projets sont en cours d'élaboration et de finalisation, ils concerneront l'ensemble des collectivités de Savoie et constituent des projets d'ampleur en termes de transition écologique. Dans ce cadre, les collectivités de Savoie et l'Etat accompagneront les projets portés par Savoie Déchets dans des modalités qui seront définies collégialement en fonction et sous réserve de la finalisation de ces projets. En particulier, la construction d'un nouveau centre de tri de dimension départementale devrait permettre d'atteindre les objectifs du plan de prévention et de gestion des déchets.

#### 3-3-5/ Amplification de la démarche de valorisation des déchets dans une logique d'économie circulaire

Enfin, la présentation des tonnages en déchetterie et notamment l'augmentation de ces derniers a motivé la décision des élus de faire coïncider gestion des déchets et prévention, sur la thématique du recyclage et de la réutilisation, dans une logique d'économie circulaire. Un partenariat avec la recyclerie a donc été développé pour atteindre l'objectif à long terme de réutiliser et réemployer les objets cassés ou seulement usagés et développer cette activité par l'insertion professionnelle -si possible- tout en réduisant les déchets accueillis en déchetteries.

### 3-4 PROMOUVOIR UNE SYLVICULTURE DURABLE

Avec un taux de boisement de 51% pour une surface forestière de 16 727ha, la forêt est un atout économique pour le territoire, une ressource pour une économie durable. Elle constitue également un poumon vert du territoire avec 12 millions de tonnes de carbone stockées, un élément paysager majeur, un espace de loisirs avec 1200 km de sentiers sous couvert forestier, un réservoir de biodiversité et une protection contre les risques naturels.

Associé à l'Espace Belledonne et la communauté de communes du Grésivaudan, Cœur de Savoie participe à la stratégie de développement forestier pour le massif de Belledonne. A l'issue du diagnostic de la ressource forestière et de la filière bois, du bilan des politiques forestières menées et de l'analyse des enjeux pour la forêt et la filière bois réalisé au cours de l'année 2019, des orientations stratégiques ont été choisies afin de soutenir le développement durable de cette filière forêt-bois.

En réponse aux enjeux de régénération des peuplements, d'adaptation des essences au changements climatiques, de gestion durable des forêts, de morcellement du foncier, de la desserte forestière, de sensibilisation du public à l'exploitation forestière, de l'accompagnement de la profession (exploitants de travaux forestier, scieries, etc), de valorisation des feuillus, sapins et très gros bois, de faible connaissance des savoirs-faire locaux, de la commande publique en bois

construction, bois énergie et de valorisation des services rendus par la forêt, Cœur de Savoie a choisi d'orienter son projet de territoire vers :

- Le développement d'automatismes entre l'offre et la demande
- L'articulation des diverses fonctions de la forêt afin de promouvoir une sylviculture durable.
- Le renforcement des moyens d'interventions sur la ressource.

Le territoire s'engage alors à :

- Animer des chantiers collectifs et promouvoir une gestion durable,
- Améliorer la desserte forestière,
- Mener une stratégie foncière transversale,
- Valoriser l'utilisation du bois local dans la construction
- Développer le réseau de chaufferies
- Assurer les débouchés pour les bois avec la plateforme de tri
- Construire une zone économique pour le bois
- Garantir les fonctions écologiques de la forêt (Sylv'ACCTES)
- Garantir la régénération face au gibier
- Communiquer et sensibiliser autour des différents publics sur les bienfaits de la gestion forestière
- Animer la politique forestière en lien avec les massifs

Engagement de l'État :

Pour aller dans ce sens, le territoire de la CCCS peut bénéficier du programme "Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer", du plan de relance. Dans ce cadre, l'ONF se mobilise en forêt publique afin de faire émerger des projets de reconstitution des forêts sinistrées et d'adaptation aux changements climatiques. L'office a d'ores et déjà proposé des devis d'Assistance Technique à la Constitution des Dossiers (ATCD) à deux communes du territoire : Arvillard et Presle.

Les subventions au titre de ce plan de relance peuvent également être sollicitées par des propriétaires forestiers privés et structures de regroupement des investissements telles que OGEC, ASA, ASL (un propriétaire privé peut soit déposer lui-même une demande d'aide individuelle soit se faire représenter par un opérateur de regroupement, auquel il donne mandat).

En matière de mobilisation de la ressource forestière (dans une finalité d'exploitation aux fins d'alimentation des filières construction, bois-énergie...), le territoire peut solliciter des aides pour le déploiement de dessertes forestières, de la part de la Région, de l'État et de l'Union Européenne et notamment la mesure relative au "soutien à la desserte forestière", et dont l'objectif est d'améliorer la desserte interne des massifs forestiers dans une perspective de mobilisation immédiate d'une ressource actuellement non accessible dans des conditions économiquement supportables.

Le territoire est concerné par le déploiement de projets récents (La Table) et à venir (Montendry).

Enfin, dans l'objectif de "garantir les fonctions écologiques de la forêt", le territoire présente un enjeu de préservation des écosystèmes alluviaux, au carrefour d'enjeux de préservation de la biodiversité, de la ressource en eau et du rôle de "tampon" lors des épisodes de crues. (questions largement évoquées dans le cadre du CVB). Dans le cadre de la Stratégie Aires Protégées, le territoire devra se mobiliser sur les perspectives de protections de certains écosystèmes (plusieurs sites à enjeu sont déjà identifiés dans le territoire- notamment grâce au CVB- et dans le cadre de la préparation du plan d'actions décliné en Savoie).

### **3.5 FAVORISER LA MIXITE SOCIALE PAR UNE OFFRE DE LOGEMENTS RENOUVELEE**

---

Cœur de Savoie est marqué par une croissance démographique annuelle soutenue de + 1% soit +

340 habitants/an. Territoire jeune, la part des + 60 ans, bien que moins importante qu'au niveau départementale, s'accroît toutefois très rapidement. Certains habitants ont des difficultés d'accès au logement et au foncier, alors que la vacance progresse, et que certaines formes de logement sont inadaptées aux besoins des certains habitants.

Au-delà de la rénovation énergétique, l'accueil des familles dans des conditions respectueuses des cadres de vie et de l'environnement, ainsi que l'adaptation des logements au vieillissement sont de véritables enjeux de cohésion territoriale.

En septembre 2020, la Communauté de Communes Cœur de Savoie a engagé une étude pré opérationnelle pour une OPAH visant à créer un habitat de qualité dans un environnement dynamique, pour permettre à ses habitants de disposer d'un logement agréable et abordable dans chacune des 41 communes de l'EPCI.

Dans le cadre de la thématique « amélioration de performance énergétique de logements réhabilités », l'OPAH vise à renforcer l'accompagnement du public modeste/très modeste de la plateforme de rénovation énergétique mise en place depuis fin 2017 et conforter le programme SLIME initié en 2016 et renouvelé en 2019 (cf paragraphe 1/2). Elle doit permettre d'apporter et de diffuser des solutions complémentaires aux réponses actuellement données, de façon un peu diffuse, aux problèmes existants. L'ambition de cette étude est de faciliter l'accès au traitement des difficultés liées à un habitat parfois dégradé et souvent énergivore en proposant aux bénéficiaires des solutions efficaces et adaptées à leur situation financière.

**Ainsi, à travers le déploiement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - OPAH**, nouvel outil opérationnel à fort effet de levier sur la revalorisation du tissu urbain des coeurs de bourgs et secteurs ruraux de Cœur de Savoie, la Communauté de Communes ambitionne :

- L'amélioration de l'habitat privé
- La mise sur le marché de logements répondant aux besoins actuels de la population,
- La diversification et l'adaptation des formes de logement aux besoins des habitants
- La lutte contre la vacance et la dégradation,
- Lutte contre l'étalement urbain, densification, zéro artificialisation

Le souhait de Cœur de Savoie dans le cadre de la mise en œuvre de cette OPAH est d'élargir le champ des interventions soutenues en matière de rénovation, mais aussi la palette des publics bénéficiaires.

Ce contexte implique deux inflexions pour le futur dispositif OPAH, pour lesquelles le calibrage de l'ingénierie sera essentiel :

- Le développement d'une capacité à s'articuler avec les dispositifs nationaux et à affirmer une dynamique locale auprès de bénéficiaires potentiellement troublés par la multiplicité des informations et des offres ;
- Un ciblage des moyens vers le soutien de scénarios de projets ou de publics qui ne sont pas ou pas assez aidés par les dispositifs nationaux au regard des réalités du territoire.

**Engagement de l'État :**

Dans l'objectif de répondre aux besoins de toutes les populations, la communauté de communes a l'obligation de réaliser une aire de grand passage pour l'accueil des gens du voyage, tel que prescrit par le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Savoie 2019-2025 approuvé le 26 décembre 2019. Cette aire doit atteindre une surface minimale de 2 hectares et une capacité de 100 places caravanes. Les services de l'État, déjà engagés dans l'accompagnement de

la collectivité depuis le précédent schéma, poursuivront leur action auprès du maître d'ouvrage public pour identifier le meilleur tènement foncier disponible pour la réalisation d'un tel ouvrage et proposer toutes les aides financières mobilisables.

### **3.6 MAINTENIR LE POTENTIEL DE PRODUCTION AGRICOLE**

---

Le territoire Cœur de Savoie, majoritairement rural, possède un tissu agricole dense et réparti de manière relativement homogène

En septembre 2019, à l'issue de l'étude pilotée conjointement par les Communautés de communes Le Grésivaudan et Coeur de Savoie, et par l'association Espace Belledonne, étude visant à établir l'impact de l'activité agricole sur le plan économique, et à redéfinir les stratégies agricoles et alimentaires des 3 commanditaires, la communauté de communes Cœur de Savoie renouvelle les orientations de sa politique agricole et alimentaire autour de 3 axes :

- La définition d'une stratégie foncière et d'installation
- L'accompagnement des changements de pratiques agricoles et du vivre ensemble
- L'alimentation de proximité, avec la définition et la mise en œuvre d'un projet alimentaire territorial

#### **3-6-1/ Préservation de la terre agricole, accès facilité au foncier :**

En Cœur de Savoie, le phénomène d'artificialisation des terres agricoles est très présent : 235 hectares artificialisés en 15 ans (2001 à 2016). Ce phénomène, bien que mieux maîtrisé actuellement, perdure à hauteur de 25 ha/an, et vient s'ajouter à d'autres pertes de surfaces de production liées à des usages récréatifs, à l'enrichissement ainsi qu'à la rétention foncière. Face à cette érosion du foncier agricole, la collectivité souhaite protéger la vocation agricole des terres et conserver un foncier accessible aux nouvelles installations.

La collectivité cherche à identifier du foncier agricole disponible pour une mise en exploitation par des porteurs de projet en agriculture durable et à accompagner des projets de reconquêtes agricoles (objectif de 20 hectares / mesures compensatoires collectives agricoles liées à l'extension de Alp'Arc).

Les objectifs sont :

- Mettre en valeur le patrimoine naturel et les paysages agricoles (restauration des espaces agricoles et conservation du potentiel de production).
- Contribuer au développement de productions à forte valeur ajouté et à l'autonomie alimentaire du territoire.
- Favoriser les projets d'installation ou de confortement des exploitations en place (y compris diversification des productions).
- Gagner du foncier fonctionnel pour les exploitations.
- Améliorer l'autonomie fourragère des exploitations.

Dans le secteur viticole et pépinières de Cœur de Savoie, une dizaine d'installations par an est dénombrée, principalement suite à des reprises d'exploitation, le dynamisme économique facilitant ces transmissions. Hors filière viticole, le rythme est plus modeste : une à deux installations par an, avec de plus en plus d'installations Hors Cadre Familial sur des petites surfaces en maraîchage diversifié. La principale difficulté des porteurs de projets est l'accès au foncier. C'est pourquoi, la collectivité et la chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc s'engagent dans la constitution d'un Comité Local Installation-Foncier. Le CLIF a vocation à favoriser les projets d'installation et le maintien des exploitations agricoles répondant aux enjeux du territoire de Cœur de Savoie.

### **3-6-2/ Maintien des espaces ouverts**

Si l'élevage est présent sur l'ensemble de Cœur de Savoie, 75 % du cheptel bovin lait et viande se situe sur le Coisin et le Val Gelon. L'élevage laitier est en perte de vitesse, il ne reste plus que 20 à 25 éleveurs laitiers à ce jour sur la Communauté de communes. L'élevage est pourtant le garant du maintien de paysages ouverts et entretenus. 800 ha d'alpages sont entretenus par les troupeaux lors de l'estive. Les programmes agro-environnementaux et climatiques et les Plans Pastoraux Territoriaux contribuent à la gestion durable des alpages en proposant un accompagnement technique et adapté aux enjeux environnementaux et de production fourragère.

Les travaux de reconquête agricole contribuent directement au maintien des espaces ouverts et productifs, ils ont vocation à conforter les exploitations agricoles.

### **3-6-3/ Faciliter le bien vivre ensemble et le dialogue agriculteur/élus /habitants**

La collectivité souhaite contribuer au « vivre ensemble » en favorisant le dialogue entre agriculteurs, habitants, et élus. La valorisation de l'agriculture locale et de ses productions, de l'agritourisme, mais également l'accompagnement aux changements de pratiques vers l'agroécologie sont autant de leviers pour améliorer l'interconnaissance et ainsi réduire les conflits d'usages.

## **3-7 MASSIFIER LE RESEAU ALIMENTAIRE LOCAL**

Une des actions engagées dans le Plan Climat Air Énergie Territorial de Cœur de Savoie validé en décembre 2020 est l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Élaboré de manière partenariale à l'échelle d'un territoire, l'objectif d'un Projet Alimentaire Territorial est de relocaliser l'agriculture et l'alimentation en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux et de qualité en restauration collective.

Avec une surface agricole de 10 800 ha correspondant au 1/3 de sa surface totale, et des productions diversifiées principalement en viticulture, en élevage et en grandes cultures, le territoire Cœur de Savoie est un véritable « garde-manger » pour ses 37 100 habitants et les agglomérations voisines de Chambéry, Albertville et Grenoble. Avec l'expansion de la démographie et l'évolution des habitudes de consommation, il existe une forte demande en produits locaux de qualité. La commercialisation en circuits courts évolue avec notamment plus de 80 exploitations proposant de la vente directe, mais beaucoup de productions restent déficitaires malgré de nombreux candidats à l'installation qui peinent à trouver du foncier.

### **3-7-1/ Structuration des filières nourricières**

En Savoie la production légumière est largement déficiente par rapport au potentiel de consommation par les habitants du territoire. Le constat est similaire sur les fruits, les légumineuses ou encore les céréales panifiables. Afin de massifier les volumes de production il est nécessaire de proposer un accompagnement technique des agriculteurs vers la diversification.

Les objectifs de la communauté de communes à cet égard sont multiples :

- Crédit de valeur ajoutée sur les exploitations agricoles qui se diversifient.
- Structuration de nouvelles filières, approvisionnement de la restauration collective, demande forte des consommateurs en fruits, légumes et produits végétaux transformés localement.
- Allongement des rotations par l'intégration de cultures légumières dans l'assoulement, promotion des modes de productions agroécologiques.

### **3-7-2/ Massification de la distribution de produits du territoire**

Le territoire Cœur de Savoie bénéficie d'un réseau important de producteurs en vente directe et circuits courts. Néanmoins, le déploiement d'une stratégie ambitieuse au travers du Projet Alimentaire Territorial est indispensable à la massification de la distribution et de la consommation de produits locaux : promotion des produits locaux, création d'outils structurants (atelier de transformation, cuisines centrales), structuration de filières locales, etc.

Le programme d'actions et la gouvernance du PAT sont à construire, en associant l'ensemble des partenaires et acteurs du système agricole et alimentaire local.

### 3-7-3/ Accélération des conversions agroécologiques

Un des enjeux de la politique agricole et alimentaire de la communauté de commune est de soutenir le développement de l'agriculture biologique et des pratiques agroécologiques, et d'accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques. L'objectif est de maintenir la dynamique initiée par les programmes agro-environnementaux et climatiques, l'opération pilote pour la réduction des pollutions par les produits phytosanitaires en productions viticoles et arboricoles, et le projet Vitivalo.

En partenariat étroit avec la profession agricole, il est nécessaire de poursuivre l'accompagnement technique des agriculteurs volontaires pour adapter leurs systèmes d'exploitation vers des modes de production agroécologiques et biologiques.

#### Engagement de l'État :

L'État accompagne la conversion des agriculteurs par deux dispositifs du Plan de Relance :

- \* la Prime à la conversion des agroéquipements – dont les crédits 2021 ont été très vite mobilisés- permettaient d'accompagner le remplacement des matériels agricoles énergivores et polluants par des engins agricoles plus vertueux
- \* Les Aides aux investissements de protection face aux aléas climatiques sont toujours mobilisables,

De manière plus régulière, les aides à la conversion à l'agriculture biologique sont mobilisables chaque année, de même que les mesures portées par le programme de développement rural, spécifiquement l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs et l'aide à la modernisation des exploitations agricoles, qui peuvent, en outre, offrir certaines bonifications à l'agriculture biologique.

### 3-7-4/ Amélioration de l'accessibilité sociale aux aliments sains et locaux, notamment à travers la restauration collective et la création de cuisine centrale sur le territoire

Un axe important déjà identifié pour le PAT est l'évolution de restauration collective publique, à tous les âges de la vie (de la petite enfance aux séniors) pour atteindre les objectifs fixés par la loi EGAlim : 50 % de produits de qualité dont 20 % de bio au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Une restauration collective de qualité est un levier pour une alimentation saine, locale, durable et accessible à tous. Afin de maîtriser l'approvisionnement en matière 1<sup>ère</sup> et les pratiques en cuisine, l'objectif serait de mailler le territoire avec des cuisines centrales en gestion directe (comme celle de Montmélian qui fournit les repas de plusieurs écoles, accueils de loisirs et le CIAS).

## **Orientation stratégique 2 « Travailler, se déplacer, s'accomplir et s'épanouir » : un territoire dynamique, inclusif et solidaire**

**Axes de travail :**

### **3.8 PRESERVER LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE TERRITORIALE**

---

Le développement économique est le pilier du développement de Cœur de Savoie et s'inscrit dans la logique portée par le SCOT de Métropole Savoie (dont la Révision a été approuvée en Février 2020), à savoir : conjuguer « développement et préservation de l'environnement » en prenant en compte les questions de sobriété foncière et énergétique, de production d'énergies renouvelables, de réduction des besoins de déplacement, de développement des modes de déplacements collectifs et doux, de production d'énergies renouvelables etc.

Nos territoires connaissent une croissance démographique importante (+ 97.000 habitants à l'échelle de Métropole Savoie) ce qui nécessite, sur le même périmètre la création d'environ 38.000 emplois, ce pour les vingt prochaines. Au sein de cet espace, Cœur de Savoie offre globalement aujourd'hui moins d'emplois que d'actifs et ceux-ci sont inégalement répartis sur le territoire (le secteur de Montmélian a plus d'emplois que d'actifs).

#### **3-8-1 /Équilibre entre objectif de diversification économique et répartition territoriale de l'emploi Développement des pôles d'emploi et réduction de la demande en déplacements**

Le projet économique de Cœur de Savoie vise donc le **rattrapage global** en matière de **création d'emplois** pour arriver à un ratio minimum « un emploi par actif » sur le territoire et l'accompagnement de la croissance démographique envisagée (selon le même ratio). Il vise également un meilleur équilibre entre les différents secteurs du territoire avec l'accélération du développement économique les secteurs de Saint Pierre d'Albigny et Bourgneuf. La création de ces emplois et le rééquilibrage entre secteurs est une condition première pour pouvoir prétendre réduire les déplacements « domicile travail ».

Ce projet s'attache également à **favoriser l'emploi pour tous**, quel que soit son niveau de formation et son « employabilité ». Ainsi, l'économie de Cœur de Savoie comme tout écosystème, tire sa richesse de sa diversité. Les différentes activités et filières doivent être présentes dans un souci d'équilibre. Une grande attention est portée à l'accueil et au soutien de l'industrie y compris celles qui proposent des emplois peu qualifiés.

**Les axes de travail :**

Soutien actif au **développement des entreprises** sachant que la création d'emplois « in situ » est le premier vecteur de développement et de densification en emplois :

- Accompagnement des créateurs d'entreprise en les aidant dans leurs démarches et leur soutien en matière de financement ainsi qu'en favorisant leurs parcours immobiliers particulièrement en période de démarrage (présence de pépinières dans chacun des secteurs).
- En matière **d'implantation et d'aménagement**, les pôles d'activités sont hiérarchisés (4 Zac dont 2 en extension et une dizaine de ZAE) et répartis sur le territoire.  
Un effort particulier est fait pour « faire venir de l'activité » dans les secteurs moins « dynamiques » (Saint Pierre d'Albigny, Bourgneuf, Val Gelon La Rochette) et identifiés dans le SCOT comme « Pôles d'équilibre »). D'autres projets sont localisés dans les zones plus

denses (Montmélian, Porte de Savoie, Chignin) pour soutenir le développement des secteurs de « l'axe Métropolitain » du SCOT et des gares existantes ou à des haltes ferroviaires projetées lors de la révision du SCOT.

- En matière de **déplacement des personnes**, un parc en développement jouxte une gare, deux haltes ferroviaires sont projetées l'une sur le Parc le plus important (plus de 2000 salariés), l'autre près d'une extension de 23 HA. La voie ferrée traverse un troisième parc où une extension de 32 HA est en création autorisant dans un futur plus lointain la création d'une halte... Des solutions de mobilité douces et alternatives à l'autosolisme sont en place sur 2 ZAC et à l'étude sur un 3<sup>ème</sup>...

### 3-8-2 /Prise en compte de la transition écologique dans le développement économique

Les entreprises sont considérées comme **des acteurs** particuliers du territoire. Elles sont sensibilisées aux axes environnementaux et sociaux du projet de territoire. Elles sont invitées à y « prendre leur part » dans les différentes actions en matière d'économie d'énergie, de production d'énergie renouvelables, d'accueil de publics en recherche d'emplois, de formation ou de retour à l'emploi etc... Elles sont donc à la fois « acteurs » du projet de territoire et « relais » de celui-ci auprès de leurs « employés – citoyens ».

La **transition énergétique** est de plus en plus prise en compte dans le développement économique. Chaque nouveau projet d'implantation d'entreprise est « invité » à installer un système de production d'énergie (**en attendant que cette disposition du SCOT soit traduite dans les PLU**. Le **projet d'extension** du Parc d'activité de 23 HA (de Plan Cumin à Porte de Savoie) fait l'objet d'une étude pour que toute entreprise s'y implantant produise de l'électricité photovoltaïque. Une boucle géothermale de 14MW environ est prévue dans le cadre de l'extension de 32 HA d'un autre parc (Alp'Arc), boucle qui doit également d'assurer la défense incendie, épargnant ainsi la ressource en eau potable.

### 3-8-3/ Accueil d'entreprises avec un fort ratio emploi par hectare

Un effort particulier est fait sur la **densification** des espaces économiques :

- Les nouveaux parcs et extensions affichent un objectif élevé d'emplois à l'hectare (40 au minimum). Les projets plus denses en emplois sont encouragés par la politique tarifaire au moment des ventes de foncier.
- Nous sommes dans une logique de « **densification** » des parcs existants, en travaillant sur la reprise et la requalification d'espaces et de locaux en essayant d'investir des espaces « délaissés » publics ou privés dans les parcs existants.
- Une attention particulière est donnée aux **questions d'emploi**. Une cellule opérationnelle « emploi » permet aux acteurs au contact des demandeurs potentiels (Pôle Emploi, Mission Locale, Maison France Service...) et des développeurs économiques de travailler sur les principaux thèmes (Emplois jeunes, emplois d'été, Forums de l'emploi, Forums des métiers), de résoudre des problématiques conjoncturelles (vague d'embauche) ou structurelles (difficultés de recrutement)... Des contacts réguliers ont lieu avec les entreprises d'insertion présentes sur le territoire. Celui-ci est par ailleurs engagé dans une démarche Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée qui permet également d'aller vers les publics les plus éloignés de l'emploi afin d'offrir des solutions plus adaptées que l'économie marchande.

### 3-8-4/ Développer le lien entre économie et agriculture

C'est une de nos préoccupations. Les synergies entre les besoins des entreprises agro-alimentaires et la production locale sont recherchées et encouragées. Ceci permet non seulement de pérenniser économiquement parlant des activités agricoles (production de céréales bio, production laitière avec meilleur valorisation, élevage local qualitatif...) mais aussi de rapprocher deux secteurs économiques qui sont trop souvent mis en opposition l'un à l'autre.

### 3-8-5/ Développement d'un agri tourisme éco responsable

Cœur de Savoie ne se positionne pas comme une destination touristique. Pour autant, une étude de positionnement et de développement touristique menée en 2020 par la communauté de communes a démontré les préoccupations et attentes des clientèles d'un tourisme plus local, plus attentif à son impact environnemental (tendance largement renforcée du fait de la crise Sanitaire du COVID19) et mis en évidence, à cet égard, le fort potentiel de l'agritourisme responsable, recoupant une réalité de terrain importante de la viticulture, et la diversité des productions agricoles en filière courte.

Ainsi la communauté de communes Cœur de Savoie dispose d'atouts indéniables à développer pour répondre aux attentes de la clientèle mais aussi des socio-professionnels du territoire. Une organisation doit être mise en place à cette fin : 4 axes de travail sont proposés.

#### **Axe 1 : Structuration**

- Créer les conditions adéquates pour la structuration touristique, la synergie entre les acteurs, la valorisation du territoire et l'accueil des publics.
- Viser l'appropriation de l'accueil et de la diffusion de l'information par tous les socio-professionnels qui sont au contact des visiteurs et des touristes.

#### **Axe 2 : Développement de l'offre**

- Mettre en place un schéma cohérent de développement des atouts du territoire (agritourisme, loisirs de nature, patrimoine, mobilité)
- Incarner le positionnement

#### **Axe 3 : Promotion et commercialisation**

- Viser l'appropriation de l'information, la communication et la vente par les socio-professionnels et les partenaires
- Gérer et diffuser l'information touristique

#### **Axe 4 : Innovation**

- Encourager, favoriser et développer les pratiques touristiques responsables (l'agriculture, la mobilité, l'énergie, approvisionnement...)
- Se positionner comme territoire pilote

Par ces 4 axes de travail et ce positionnement, le territoire tend à mettre en œuvre une stratégie efficace de développement d'un tourisme durable, dont la promotion sera portée via les destinations touristiques que sont les PNR, ou Savoie Mont-Blanc.

---

### **3-9 AMELIORER L'ATTRACTIVITE COMMERCIALE POUR AFFIRMER UNE OFFRE TERRITORIALE**

## Le soutien au développement du commerce de proximité

C'est une composante du projet économique du territoire. La dynamique commerciale permet d'une part d'organiser autour de « l'économie industrielle et tertiaire » un environnement propice à la vie quotidienne des acteurs économiques et des salariés, donc favorable au développement. D'autre part, elle permet de consolider la dynamique des bourgs et autres Pôles d'équilibre du SCOT, particulièrement dans le cadre de l'opération « Petites villes de demain ».

Le soutien aux commerces locaux, notamment dans les centre-bourgs, permet de faire émerger une offre et une **dynamique commerciale** territoriales. Il s'agit d'aider les commerçants à se structurer mais aussi à faire évoluer leurs pratiques afin de mieux répondre aux nouvelles attentes en matière de consommation. Ce faisant, il s'agit de participer à la consolidation du tissu économique global et au renforcement des centres bourg des communes concernées, en complément avec d'autres leviers notamment dans le cadre du dispositif « petites villes de demain ».

## Engagement de l'État

Les « petites villes de demain » du territoire de Cœur de Savoie pourront se porter candidates au fonds de restructuration des locaux d'activité, mis en place dans le cadre du plan France Relance et destiné à redynamiser le commerce et l'artisanat dans les centres-villes marqués par une vacance commerciale, notamment dans les « PVD », doté de 60 millions d'euros pour 2021-2022, afin d'accompagner au niveau national 2000 locaux sur 2 ans. Pour accélérer la mise en œuvre de ces opérations, le fonds prendra en charge jusqu'à 50 % du déficit des opérations. Ces opérations doivent soutenir la recomposition de la diversité de l'offre commerciale, artisanale et de services, qu'il s'agisse de projets de rénovation, de transformation ou de changement d'usage.

### 3.10 CONFORTER LES CENTRALITES IDENTIFIEES PAR LE SCOT

---

Cœur de Savoie appartient au SCOT Métropole Savoie, défini comme le secteur sud d'un territoire englobant deux communautés d'agglomération, Grand Chambéry et Grand Lac, et la Communauté de communes Cœur de Savoie.

Ayant fait l'objet d'une révision approuvée en février 2020, le SCOT définit les grandes orientations générales de l'organisation de l'espace à travers un projet d'aménagement et de développement durable.

L'armature territoriale du SCOT de Métropole Savoie qui se décline en cinq niveaux, d'axe métropolitain à communes rurales, identifie la commune de Montmélian dans le 1er niveau en tant que cœur d'axe sud, et les communes de Val Gelon la Rochette et Saint-Pierre-d'Albigny dans le niveau 2 « pôle d'équilibre Sud ».

Cette armature sert de cadre à l'organisation des développements futurs en matière d'accueil de population et de croissance démographique, de production de logements, de limitation de la consommation d'espace, d'organisation des mobilités et de création de nouveaux équipements, et ce d'autant que le secteur sud représenté par le territoire Cœur de Savoie, est l'un des secteurs les plus dynamiques de Savoie en matière de croissance démographique.

Les élus des villes centre, réuni au sein du dispositif « Petites Villes de Demain », s'accordent sur le partage d'objectifs communs pour impulser une dynamique nouvelle.

Ils souhaitent travailler sur toutes les thématiques qui permettront d'attirer de nouvelles populations en centre-ville :

- Agir sur la qualité du cadre de vie
- Mettre en valeur les espaces publics et le patrimoine
- Proposer une offre attractive de logements

- Favoriser un développement économique et commercial équilibré, en accompagnant les commerces de proximité essentiels
- Re-intégrer des services publics, en mailler le territoire
- Développer l'accessibilité, faciliter les mobilités et les connexions en repensant les modes de déplacements en fonction des usages notamment en ce qui concerne les mobilités douces, en développant de nouvelles fonctionnalités en réponse aux attentes des usagers (coworking, jardins partagés, tiers lieux, aménités environnementales...)
- Faciliter l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs,

Ces axes de travail seront confortés par une approche transversale en matière de transition énergétique environnementale. Ils s'inscrivent dans une exigence de concertation citoyenne. Ils seront déclinés au sein d'un programme d'actions construit et partagé au sein du trinôme et avec la communauté de communes Cœur de Savoie, celle-ci pouvant, dans le cadre de ses compétences, engager des actions répondant aux enjeux identifiés.

#### **Engagement de l'Etat :**

Les trois collectivités villes centre se sont engagées conjointement dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain » déployé par le ministère de la cohésion des territoires à travers l'Agence nationale de la cohésion des territoires et qui vise à soutenir les centralités de moins de 20 000 habitants qui connaissent des fragilités économiques, démographiques et sociales. La convention d'adhésion au programme a été signée en juin 2021 et permet le recrutement d'un chef de projet co-financé par l'État. Les collectivités se sont engagées à formaliser, d'ici 18 mois, un projet de revitalisation de leur cœur de ville conformément aux objectifs du programme.

Dans le cadre du présent contrat, l'Etat, la communauté de communes et les trois communes lauréates s'engagent à porter des actions en faveur de la revitalisation de ces trois centralités à travers des actions en faveur de la rénovation de l'habitat, du soutien aux commerces en cœur de ville et de village, de la préservation du patrimoine et de l'amélioration des services à la population afin d'améliorer globalement le cadre de vie au sein de ces centralités dont le rôle est essentiel en termes d'attractivité du territoire.

#### **3-11 DEVELOPPER DES MOBILITES LOCALES POUR TOUS**

Cœur de Savoie est un territoire attractif, où la mobilité est devenue un enjeu majeur tant sur le plan économique qu'environnemental. Les déplacements représentent en effet l'un des secteurs les plus consommateurs d'énergie (22%), après l'habitat, avec une dominance de l'utilisation de la voiture individuelle.

Les enjeux du territoire en termes de mobilité sont :

- Le développement des alternatives à la voiture individuelle pour réduire les consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre : mobilités actives, partagées, ... ;
- Le déploiement de solutions intermodales, alternatives à la voiture individuelle, en lien avec l'armature ferroviaire ;
- L'accompagnement des citoyens vers le changement d'habitudes de déplacement mais aussi d'usages (mobilités évitées) ;
- La garantie d'équilibre entre les secteurs du territoire en matière d'accessibilité à l'offre de mobilité

- La mise en cohérence de l'offre de mobilité existante et à venir ;
- L'urbanisation préférentielle des zones desservies par des réseaux de transports. Cœur de Savoie est une intercommunalité jeune qui se structure et met en place un vrai projet de territoire avec l'ensemble de ses parties prenantes. Il y a aujourd'hui une forte volonté des élus de se saisir de la question de la mobilité en prenant la compétence et en la déclinant à travers un plan de mobilité.

3-11-1 / Développement des alternatives à la voiture individuelle pour réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES (transport en commun, modes doux, non-mobilité/télétravail,)

La faible présence de transports alternatifs à la voiture pousse les habitants à utiliser leur voiture particulière pour effectuer leurs déplacements quotidiens.

Le niveau d'équipement automobile est très élevé : plus de 50% des ménages possèdent deux voitures ou plus contre 39% sur l'ensemble du département. La fréquentation des infrastructures routières est en hausse, proche de la saturation, sur certaines portions.

#### **Plusieurs leviers d'action :**

- **Favoriser les modalités plus « souples » d'organisation du travail avec :**
  - La mise en place de tiers-lieux de travail. Cela consiste à créer un maillage du territoire par un réseau de tiers lieux de travail (espaces de coworking), en complémentarité avec ceux existants (La Rochette, Alpespace, Saint-Pierre-d'Albigny...).
  - L'accompagnement des employeurs pour le télétravail. Cela consiste à sensibiliser les entreprises sur les intérêts du télétravail, puis à les appuyer pour la gestion des travailleurs en tiers-lieux (coût de la location d'espaces dans les tiers-lieux...), l'organisation du travail, la sécurisation des communications... Cela peut s'envisager notamment dans le cadre d'un plan de mobilité employeur.
- **Travailler au renforcement, l'adaptation ou le développement de plusieurs services de transport en commun**
  - Faciliter l'accès aux lignes de transport scolaire pour le public
  - Développer le transport à la demande pour les personnes âgées et à mobilité réduite
  - Étudier la faisabilité d'un prolongement des lignes Stac de la CA du Grand Chambéry jusqu'à la halte ferroviaire de Chignin et Apremont

3-11-2/ Expérimentation de solutions de mobilité complémentaire à l'usage privatif de la voiture (covoiturage, autopartage), réparties de manière équilibrée sur le territoire

Cœur de Savoie est un territoire multipolaire avec des secteurs résidentiels, des zones d'activités importantes, des agglomérations périphériques attractives... Compte-tenu de la grande diversité des trajets domicile-travail et de l'importance des flux, le covoiturage apparaît comme une solution pertinente, en complément du développement de l'usage des transports en commun ou des modes actifs (pour les déplacements de proximité)..

De ce fait, après avoir aménagé sur son territoire plusieurs aires de covoiturage, la communauté de communes s'engage à accompagner le développement du covoiturage, en agissant à la fois sur les aménagements facilitants et la sécurisation de la pratique du covoiturage (aires de covoiturage, dispositif de covoiturage sur itinéraires dynamique, rézo pouce) et sur l'animation et la communication, permettant de créer et de faire vivre une communauté de covoitureurs.

3-11-3/ Facilitation de l'usage du vélo et renforcement du maillage des aménagements cyclables

Cœur de Savoie œuvre à la définition de son Schéma Directeur Cyclable. Celui-ci a débuté en novembre 2019 par un travail de diagnostic et de concertation avec les Communes, complété d'une enquête auprès des habitants (enquête en ligne dans un premier temps).

Un schéma directeur cyclable est un outil de planification spécifique qui permet de piloter et animer une politique cyclable (réseau cyclable et services vélos) cohérent. Il est un document de référence pour les communes et les collectivités voisines ou supra.

Il doit aboutir à :

- Un Schéma d'intention à l'échelle intercommunale
- La hiérarchisation des préconisations d'aménagement et des services
- La définition d'une gouvernance à mettre en place (« qui réalise quoi et qui prend en charge »).

Il se concrétisera par l'élaboration d'un programme pluriannuels d'investissements : réseaux, équipements, services vélos dont le stationnement avec équipement en arceaux, l'ouverture de vélo stations, les aides à l'acquisition... portés à la fois par la communauté de communes et les communes membres.

Engagement de l'État :

Dans le cadre du plan vélo mis en œuvre pour l'atteinte de l'objectif fixé par la LOM de tripler la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien, l'État accompagne le développement des infrastructures cyclables – linéaires et franchissement de discontinuités - inscrites dans un schéma directeur à travers les appels à projets du fonds « mobilités actives ».

---

### **3.12 CONFORTER ET METTRE EN COHERENCE L'OFFRE DE TRANSPORT EN COMMUN EXISTANTE SUR LE TERRITOIRE**

---

#### **3-12-1/ Intermodalité**

La mise en place d'une offre intermodale complète et cohérente nécessite la construction d'une stratégie partagée de la mobilité, adaptée aux enjeux du territoire, et l'élaboration d'un Plan de mobilité simplifié, feuille de route de la Communauté de communes.

#### **3-12-2/ Adaptation de l'offre ferroviaire**

Métropole Savoie (syndicat mixte en charge du SCoT regroupant les Communautés d'agglomération du Grand Chambéry, du Grand Lac et la communauté de communes Cœur de Savoie) a engagé en 2018, dans le cadre de la révision de son SCoT, une étude spécifique visant à définir une armature de la mobilité des personnes adaptée à son territoire en s'appuyant sur tous les modes de transports existants ou à développer, notamment le train. La Région a été associée à la démarche de Métropole Savoie.

L'étude mobilité initiée par Métropole Savoie a évalué les possibilités de s'appuyer sur l'axe ferroviaire desservant l'ensemble de son périmètre, afin de déployer une offre de service ferroviaire cadencée TER de type « RER » pour répondre aux besoins de déplacements locaux et quotidiens des secteurs urbains, périurbains et ruraux du territoire de Métropole Savoie.

Le schéma de principe résultant est intégré dans le SCoT révisé approuvé le 8 février 2020.

Sur la base de schémas de desserte à construire, Métropole Savoie, associée à ses membres, lance une étude afin de définir un programme d'investissements pour les trois horizons considérés à court, moyen et long terme dans l'objectif :

- *De déployer un service de transport TER cadencé sur l'axe nord-sud de Métropole Savoie (entre Aix-les-Bains et Alpespace) ainsi que sur son axe est-ouest (en particulier à Cognin) en visant un cadencement au quart d'heure en heures de pointe et en intégrant la réouverture des haltes ferroviaires.*
- *De maintenir la performance de l'offre TER moyenne et longue distance et d'améliorer la robustesse et la régularité des circulations ferroviaires sur le périmètre d'étude*

Cette étude prend en compte la volonté :

- **de créer de nouvelles haltes ferroviaires :**
  - o A Voglans entre Viviers-du-Lac et Chambéry,
  - o A Chignin entre Chambéry et Montmélian,
  - o Au parc d'activité Alpespace (commune de Ste-Hélène-du-Lac) entre Montmélian et Pontcharra,
  - o A Cognin.
- **de renforcer l'offre TER** par prolongement de trains existants en complément de l'offre TER actuelle permettant une offre cadencée.

L'État, la Région, le Département, Le Syndicat Mixte Métropole Savoie et les EPCI se sont mobilisés pour financer l'étude évaluée à 480 000 €, selon la répartition suivante :

	<b>Clé de répartition en %</b>	<b>Montant estimé en € HT</b>
État	20%	96 000
Région	40%	192 000
Département de la Savoie	20%	96 000
Métropole Savoie	6,25%	30 000
Grand Chambéry	7,51%	36 048
Grand Lac	4,19%	20 112
Cœur de Savoie	2,05%	9 840
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>480 000 € HT</b>

### 3-12-3/ Ouverture des lignes de transport scolaire au public

En tant qu'AO2 – et depuis peu- en tant qu'AOM, la communauté de communes gère sur l'ensemble de son territoire 65 services de ramassages scolaires. Ils fonctionnent durant l'année scolaire sur des horaires et itinéraires fixes. Il est envisagé de tester l'ouverture de ces services au public, certains bus disposant encore de places à cet effet.

La Communauté de communes Cœur de Savoie est le fruit d'une démarche de territoire initiée en 2003 par les quatre anciennes intercommunalités du Pays de Montmélian, de la Combe de Savoie, du Gelon-Coisin et de La Rochette Val Gelon.

Ce territoire s'est construit sur la base d'un projet commun de développement économique et de structuration d'une offre de services à la population, pour offrir une perspective de vie équilibrée et épanouie sur un espace élargi, pour « faire territoire ».

Cette coopération des structures intercommunales d'alors s'est structurée autour des thématiques du développement industriel, agricole et touristique. L'offre de services aux habitants s'est concrétisée principalement par le développement de structures d'accueil et de services d'accompagnement dans les domaines de la petite enfance et, dans une moindre mesure de l'enfance.

Fort de ses succès, le projet de création de la communauté de communes Cœur de Savoie en 2014 a intégré cette thématique de services à la population. Les statuts de la communauté de communes et l'offre de services sur le territoire se sont d'ailleurs étoffés en ce sens au fil de la mandature écoulée.

Pour autant, les dispositifs en place n'ont rien d'achevé. La collectivité doit continuer à adapter son offre aux besoins de la population, à la fois sur un plan qualitatif, en proposant de nouveaux services et en opérant en concertation avec la population, et sur un plan quantitatif pour satisfaire les besoins d'une population en croissance continue (+ 1%/an en moyenne), et anticiper sur l'évolution attendue de la population au sein de l'Espace Métropole Savoie (+ 97 000 habitants d'ici à 2040).

### 3-13-1/ Développer la capacité d'accueil de la petite enfance

#### - **Augmentation de l'offre de places en structure d'accueil collectif, dans les secteurs en tension**

La collectivité, compétente en matière de services petite enfance, connaît un déficit de places en accueil collectif du jeune enfant. Le territoire recense 140 places agréées pour 130 places effectives. Pour autant, il existe sur le territoire Cœur de Savoie des secteurs géographiques en tension, notamment au sud du bassin chambérien (secteur Montmélian/Porte de Savoie). La collectivité évalue un besoin durable sur ce secteur de 25 places à aménager.

#### - **Amélioration des conditions d'accueil des usagers des RAM et des LAEP**

Sur la période 2014-2020, la communauté de communes a mis en place un RAM et un LAEP sur le secteur des Marches, et a construit des locaux pour accueillir ce nouveau service. Elle a également aménagé un local pour les activités collectives du RAM du secteur de Chamoux.

Les locaux utilisés pour les activités collectives du RAM et du LAEP sur le secteur de La Rochette sont très vétustes et ne seront bientôt plus disponibles. Il est urgent de retrouver des locaux pour garantir la continuité de ce service public. Une solution de locaux en utilisation mutualisée avec des associations de La Rochette est à l'étude avec la commune de Valgelon-La Rochette. A plus long terme, la communauté de communes projette la construction de locaux d'activité qui pourraient être mutualisés entre plusieurs de ses services.

Sur le secteur de Saint Pierre d'Albigny, la communauté de communes envisage la construction d'un bâtiment multi-services, en co-maîtrise d'ouvrage avec la commune et le Département, au sein duquel la communauté de communes aménagera des locaux permettant d'accueillir le RAM et le LAEP.

### 3-13-2/ Développer les services en direction de l'enfance et de la jeunesse

#### - ***Amélioration de l'accès au jeu sur tout le territoire***

La communauté de communes a été conduite à municipaliser la ludothèque associative de La Rochette en 2016. Elle s'emploie depuis à pérenniser cette structure déjà dynamique et à étendre ce service aux autres secteurs du territoire.

Des prêts décentralisés ont été mis en place via un système de « click & collect » avec un retrait auprès des bibliothèques et médiathèques municipales du territoire.

Elle entend demain faire rayonner ce service avec :

- *La mise en place d'un ludobus qui rayonnera sur le territoire.*

Ce ludobus permettra d'apporter du prêt de jeux dans les communes les plus retirées, auprès d'un large public.

Il permettra également de décentraliser les animations autour du jeu, en apportant un stock de jeux conséquent dans les bibliothèques et les salles polyvalentes des 41 communes du territoire.

Les animations autour du jeu présentent l'avantage de retisser du lien social, qui plus est avec une forte dimension intergénérationnelle.

- *La construction d'un bâtiment multi-services à Valgelon-La Rochette, dans lequel la ludothèque aura son magasin et son atelier et accédera à des salles d'activités mutualisées (cf 11-1-2).*

Pour mémoire, la ludothèque est accueillie aujourd'hui dans un bâtiment communal qui n'est pas conforme aux normes d'accessibilité ERP.

#### - ***Amélioration des conditions d'accueil des enfants et des jeunes pendant les temps extrascolaires et augmentation des capacités d'accueil dans les secteurs en tension***

La communauté de communes a particulièrement développé son offre de service pendant la mandature écoulée. Ce processus de déploiement de l'offre n'est pas encore achevé.

La collectivité doit veiller parallèlement à accueillir les usagers de ses politiques enfance et jeunesse dans de bonnes conditions. Sur la période 2021-2026, elle travaillera notamment à :

- *Construire (ou participer à la construction en qualité de co-maître d'ouvrage ou à titre de partenaire financier via un fonds de concours) de locaux d'accueil périscolaire et extrascolaire sur le secteur de Valgelon-La Rochette, en mutualisation avec la commune ;*

- *Aménager un local pour l'espace jeune à Valgelon-La Rochette au sein d'un bâtiment multi-services (cf 11-1-2 et 11-2-1).*

L'espace jeune est accueilli aujourd'hui dans un bâtiment communal qui n'est pas conforme aux normes d'accessibilité ERP.

- *Construire à Saint Pierre d'Albigny, au sein d'un bâtiment multi-services à vocation culturel et social (cf 11-1-2) un accueil de loisirs enfance et un espace jeune. Les locaux, intégrés au centre social La Partageraie, permettront une approche intergénérationnelle du projet pédagogique.*

### 3-13-3 / Accueil des personnes âgées et handicapées

La Communauté de communes a circonscrit sa compétence action sociale d'intérêt communautaire au maintien à domicile. Elle en a confié l'exercice à son CIAS. Ce dernier conduit son action en faveur du maintien à domicile principalement sur les secteurs de Valgelon-La Rochette et Chamoux. Sur les autres secteurs (Montmélian, Saint Pierre d'Albigny), cette politique est mise en œuvre par des associations partenaires (ADMR).

#### - ***Recrutement du personnel et accompagnement de la dépendance au domicile***

Le CIAS, comme les ADMR intervenant sur le territoire Cœur de Savoie, est confronté aux difficultés de recrutement des aides à domicile.

Cette pénurie de main d'œuvre est liée notamment :

- A un défaut de qualification des personnes intéressées
- A la non reconnaissance de ce métier, ses spécificités, sa pénibilité, son faible niveau de rémunération, conduisant à rendre invisible et non attractif le métier d'aide à domicile.

Le CIAS, en partenariat avec les ADMR de Montmélian et Saint Pierre d'Albigny représentées au sein de son Conseil d'Administration, souhaitent s'engager dans un dispositif expérimental dont la finalité est de faire reconnaître le métier d'aidant à la personne âgée ou handicapée à travers :

- Un parcours de formation diplômant intégrant certaines missions des aides-soignantes
- Une grille de rémunération attractive
- Un parcours de carrière leur permettant de travailler alternativement au domicile et en établissement

Conjointement, un autre volet du dispositif expérimental intégrerait un parcours de résidence de la personne âgée, du domicile à l'EHPAD, dans le cadre d'un guichet unique pour la prise en charge et l'accueil. Il intégrerait également la question des soins de suite et l'accueil temporaire en établissement après une sortie d'hospitalisation.

#### - ***Amélioration de l'accueil des usagers du CIAS et de leurs familles***

Dans la précédente mandature 2014-2020, le CIAS a aménagé de nouveaux locaux à Chamoux pour rendre accessibles ses services d'accueil aux usagers.

Il convient de poursuivre cet effort en réalisant ce type d'aménagement pour l'accueil des usagers et de leurs familles sur le secteur de Valgelon-La Rochette, dans un bâtiment multi-services à construire (cf 11-1-2, 11-2-1 et 11-2-2). Cet équipement permettra également d'offrir aux aides à domiciles salariées du CIAS des locaux pour se réunir, organiser les séances d'analyse de la pratique et se retrouver entre deux interventions à domicile. Il est important d'offrir à ces travailleurs isolés des locaux leur permettant de créer un lien physique avec la structure employeur et avec leurs collègues de travail.

#### - ***Amélioration de la prise en charge du public cible des services à la population en situation de handicap***

L'accueil du public en situation de handicap est une préoccupation des élus et des équipes de la communauté de communes, notamment au sein des structures d'accueil collectif des mineurs et à travers les compétences exercées par le CIAS.

Au sein des services d'accueil collectif des mineurs, la collectivité est vigilante à ne pas être discriminante et renforce les équipes pour améliorer la prise en charge des enfants porteurs d'un

handicap. Des formations sont également organisées au sein des structures pour mieux préparer les équipes.

Cette politique d'accueil sera confirmée et renforcée.

### 3-13-4/ Le maillage du territoire

#### - *Ouverture d'une nouvelle France Services*

La communauté de communes a pris en 2018 la compétence Maisons de service au public. Elle a ainsi hérité de la MSAP de La Rochette, au fonctionnement de laquelle elle concourait à travers la mise à disposition d'un personnel.

En 2020, cette MSAP a été labelisée France Services et se veut un modèle de service administratif ouvert à la population de tout le bassin de vie rochetois.

Cœur de Savoie, territoire rural émaillé de petites villes, a besoin de renforcer le maillage de son territoire en matière de services administratifs.

Engagement de l'État :

Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public en Savoie (SDAASP) adopté en 2018 a identifié en Cœur de Savoie le besoin d'ouvrir une structure mutualisée de services publics à Saint Pierre d'Albigny.

Cette structure devrait voir le jour au 4ème trimestre 2021 et sera présentée à la labellisation dans le cadre du programme « France Services » porté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires et qui vise à développer des espaces de services publics en proximité, au plus près des territoires.

Elle ouvrira dans des locaux adaptés mais provisoires, en attendant d'intégrer des locaux multi-services au sein d'un pôle culturel et social à réaliser en co-maîtrise d'ouvrage à l'horizon 2023 (cf 11-1-2 et 11-2-2).

Dans ce cadre, l'État s'engage à accompagner la communauté de communes et la commune dans la procédure de labellisation France Services qui devra intervenir avant fin 2022.

#### - *Pilotage de la médiation et de l'inclusion numérique*

La fracture numérique est particulièrement visible dans les territoires ruraux. Plusieurs dispositifs, mis en place par des institutions ou des associations (France service à Valgelon-La Rochette, PIJ Cœur de Savoie, Centre social La Partageraie à Saint Pierre d'Albigny, Foyer Rural, Clubs du 3<sup>ème</sup> âge...), concourent en Cœur de Savoie à accompagner les populations à la transition numérique.

La communauté de communes, à travers la France Services, va recruter courant 2021 un médiateur du numérique. Il aura vocation à accompagner la population à l'utilisation d'une e-administration en voie de généralisation.

Il aura ainsi en charge d'animer l'Espace Public Numérique (EPN) de la France Services à Valgelon-La Rochette, mais aura aussi vocation à intervenir dans cette démarche de médiation sur l'ensemble du territoire, dans une approche mutualisée de cet emploi.

Il interviendra notamment auprès de la future France Services à Saint Pierre d'Albigny, et pourrait également intervenir auprès du CIAS à Chamoux, auprès du PIJ Cœur de Savoie et du Foyer de Jeunes Travailleurs Albert Camus à Montmélian, mais aussi dans les différentes mairies du territoire. Il conviendra pour se faire d'équiper ce salarié de matériels informatiques portables facilement déployables.

#### Engagement de l'État :

En se déclarant volontaire pour accueillir un conseiller numérique, la communauté de communes est susceptible de bénéficier d'un soutien financier de l'État de 50 000 € sur 24 mois.

Un conseiller numérique pourrait également être accordé à l'association FIBR'ETHIK (Saint-Pierre d'Albigny), avec un soutien financier de l'État à hauteur de 40 000 € par poste sur 24 mois en tant que structure privée.

Aussi bien la collectivité que l'association peuvent compléter la rémunération de leur conseiller numérique si elles le jugent utile et peuvent décider de l'embaucher au-delà de 24 mois, la convention avec l'Etat durant, elle, au maximum 36 mois.

De plus, pour chaque conseiller numérique recruté, l'État prend en charge 100 % des frais de formation initiale et/ou continue, sur la base d'une formation certifiante ainsi que le coût de la certification « PIX » attestant de la maîtrise des compétences numériques.

Ces conseillers numériques permettent d'offrir des dispositifs d'accompagnement individuel et/ou collectif pour favoriser la montée en compétence numérique des usagers. Ils accompagnent ainsi les usagers sur trois thématiques considérées comme prioritaires :

- Soutenir les citoyens dans leurs usages quotidiens du numérique : travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne, etc. ;
- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques : s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants, etc. ;
- Rendre autonomes pour réaliser des démarches administratives en ligne seul.

#### 3-13-5/ Améliorer les équipements sportifs

La communauté de communes est propriétaire et exploite quatre équipements sportifs sur le territoire : le plateau sportif de la Noiriat à Saint Pierre d'Albigny, la salle polyvalente intercommunale à Bourgneuf, le Gymnase du collège et la halle de gymnastique à Montmélian.

Ces équipements, par leur dimension supra-communal et par l'accueil des scolaires comme des clubs sportifs, ont un rôle structurant pour le territoire.

La communauté de communes s'est engagée dans un processus de restauration de ses équipements.

Ainsi, le plateau sportif de la Noiriat a-t-il été entièrement refait en 2020.

En 2021, la communauté de communes va améliorer le mur d'escalade et la fosse du praticable de la halle de gymnastique.

Enfin, la communauté de communes va engager deux gros chantiers qui se dérouleront en 2021 et 2022, l'un sur le gymnase du collège à Montmélian, l'autre sur la salle polyvalente à Bourgneuf : isolation thermique et acoustique, et amélioration des sanitaires pour le premier ; extension et réfection complète pour le second.

Ainsi, à fin 2022, la communauté de communes aura remis sur pied ses quatre équipements sportifs.

Par ailleurs, elle soutient les communes porteuses de charges de centralité à travers le versement de fonds de concours en fonctionnement, voire en investissement, pour l'entretien ou les grosses opérations de réhabilitation de leurs grands équipements sportifs structurants, telles que les piscines et les gymnases ouverts aux collégiens.

### ***3-14 VALORISER LE POTENTIEL LIE A LA CULTURE, AUX LOISIRS, AU TOURISME***

---

La Communauté de commune articule son projet culturel autour de 5 thématiques : la lecture publique, le spectacle vivant, les arts visuels avec les ciné plein air, les écoles d'enseignements artistiques et le patrimoine.

Elle s'est ainsi inscrite dans une convention de développement de l'éducation aux arts et à la culture pour l'ensemble du territoire pour mener les actions suivantes :

- la rencontre entre les populations du territoire et des équipes artistiques de qualité,
- le développement de partenariats et réseaux entre les acteurs culturels du territoire
- le travail en transversalité sur les thématiques intercommunales.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- **Encourager une politique culturelle dynamique pour tous**, favorisant une lisibilité et une cohérence sur le territoire avec la volonté de croiser les thématiques et de faire du lien entre les compétences : enfance/jeunesse, développement durable, Cias... pour faire se rencontrer tous les publics
- **Favoriser l'accès à la culture pour toutes les générations** en veillant à un rééquilibrage de l'offre culturelle
- **Offrir une diversité culturelle** en complémentarité avec les actions culturelles existantes sur le territoire (sont privilégiés les champs artistiques comme la danse, les arts plastiques ou numériques, les arts visuels et une approche innovante)

### ***3.15 FACILITER LA PARTICIPATION DES USAGERS ET DES HABITANTS A LA VIE DU TERRITOIRE, AU VIVRE ENSEMBLE***

---

Mobilier les acteurs du territoire :

Pour répondre aux enjeux de résilience face au changement climatique, il est essentiel que l'ensemble des acteurs et parties prenantes du territoire prennent en compte les thématiques relatives au climat air énergie et s'engagent dans le portage d'actions en faveur de la transition énergétique.

La communauté de communes entend d'avantage impliquer les communes en les associant à des démarches collectives structurantes autour de la gestion du patrimoine public, du développement des Enr...

Elle souhaite également impliquer et mobiliser les jeunes dans son projet de territoire, proposer des temps d'animation dans les écoles et collèges, les espaces jeunes, ouvrir aux jeunes une instance de gouvernance, inscrire un budget citoyen spécial jeunes.

Elle souhaite, enfin, créer des partenariats avec les entreprises du territoire.

Ce travail d'animation et sensibilisation, constant sur le territoire, se décline également en interne auprès de ses services.

### **3.16 *EXPERIMENTER, INNOVER, OSER***

---

A travers l'ensemble des démarches de transition que mène la collectivité

A travers la coopération transfrontalière :

Après plusieurs années de collaboration au sein du Programme de coopération transfrontalier ALCOTRA, La Communauté de Communes Cœur de Savoie s'engage, aux côtés de 4 autres associés franco-italiens, à la création d'un espace de coopération franco-italien permanent.

Ce travail se traduira par la création d'un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT), organisme transfrontalier doté de la personnalité juridique.

Cet outil permettra de concrétiser une croissance intelligente, durable et inclusive, s'inscrivant dans la continuité de la stratégie « Europe 2020 », le partenariat s'impliquant déjà dans des projets d'innovation, de développement d'un tourisme durable et d'accessibilité du territoire en termes de mobilité.

A travers la préparation d'une candidature à la deuxième phase d'expérimentation Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée

Créé par une loi du 29 février 2016, TZCLD a été expérimenté au départ dans 10 territoires, sélectionnés pour embaucher des chômeurs privés depuis longtemps de travail. La Loi n° 2020-1577 a étendu à 50 nouvelles zones et prolongé l'expérimentation pour cinq années supplémentaires. Les personnes sont employées en contrat à durée indéterminée (CDI) par des entreprises de l'économie sociale et solidaire dites entreprises à but d'emploi (EBE), pour des activités non couvertes par le secteur privé des bassins d'emploi concernés.

Le dépôt du nouveau dossier de candidature de la communauté de communes est prévu pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2022 ; cette candidature a pour objet la création d'une Entreprise à But de l'Emploi ou toute autre structure d'insertion dont le format reste à définir. Le travail d'animation et la coordination de la nouvelle structure d'insertion se poursuivra en 2022.

Il s'agira également de consolider l'action en direction des personnes privées de l'emploi en poursuivant une démarche territoriale autour de l'économie et de l'emploi en faveur des chômeurs de longue durée en associant les chômeurs eux-mêmes, les structures d'insertion, les associations, les acteurs économiques, le service public de l'emploi, les élus. Cette action territoriale se veut transversale au sein de la collectivité, mobilisant le pôle transition écologique, les développeurs économiques ainsi que la responsable de la Maison France Service.

Actions prévues :

- Diagnostic du territoire sur l'accès à l'emploi et la Privation durable de l'emploi dans le territoire : état des lieux sur l'ensemble du territoire Cœur de Savoie afin de préciser le nombre, la répartition

géographique et la situation des personnes privées d'emploi se trouvant en situation de chômage de longue durée

- Recensement et support au développement de nouvelles offres de produits et services sur le territoire qui répondent à des besoins non satisfaits.
- Préfiguration et accompagnement pour la création d'une Entreprise à But de l'Emploi (EBE) ou toute autre structure d'insertion (forme à définir) adapté aux besoins spécifiques du territoire et permettant de travailler contre le chômage de longue durée.
- Animation d'un Comité Local pour l'Emploi.
- Animation d'un groupe de personne privées durablement de l'emploi et accompagnement dans la réalisation de leur projet.
- Participation active aux instances nationales TZCLD, à la grappe régionale et aux travaux du groupe évaluation

Engagement de l'État :

Les services de l'État accompagnent d'ores et déjà financièrement cette initiative, en amont de la candidature de la communauté de communes, afin de lui permettre d'élaborer son diagnostic, réunir les acteurs et évaluer la faisabilité d'une entreprise à but d'emploi EBE au travers d'une convention CPER d'un montant de 25 000 euros.

A travers la mise en place d'outils favorisant la participation citoyenne

- Budget jeunes citoyen
- Projet de territoire

#### **Article 4 : modalités d'accompagnement en ingénierie**

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;

- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

## **Article 5 - Engagements des partenaires**

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### **5.1. Dispositions générales concernant les financements**

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### **5.2. Le territoire signataire**

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire Cœur de Savoie assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

La Communauté de communes Cœur de Savoie s'engage à désigner dans ses services un-e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE qui s'appuiera autant que de besoins sur les équipes techniques, en charge d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat et des actions retenues, ainsi que l'évaluation.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

### **5.3 L'État, les établissements et opérateurs publics**

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

#### **5.4. Maquette financière cf Annexe 3**

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence. La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Chaque année, le contrat fait l'objet d'un avenant pour fixer la maquette financière de l'année à venir. En fin d'année, un bilan financier des actions inscrites au contrat est réalisé et annexé à l'avenant.

## **Article 6 – Gouvernance du CRTE**

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

### **6.1. Le comité de pilotage**

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par la Présidente de la communauté de communes de Cœur de Savoie.

Il est composé de représentants du bureau communautaire de la communauté de communes Cœur de Savoie et des maires des 3 Petites Villes de Demain du territoire Cœur de Savoie, des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et des conseillers départementaux.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

### **6.2. Le comité technique**

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire Cœur de Savoie. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Etablir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;

- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

### **6.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets**

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

### **Article7 - Suivi et évaluation du CRTE**

A la suite de la signature du contrat, un tableau de bord de suivi du CRTE sera établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il sera tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il sera examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, pourront être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

### **Article 8 - Résultats attendus du CRTE**

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action.

Les indicateurs de suivi sont précisés ultérieurement.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat

par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

## **Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CRTE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## **Article 10 – Évolution et mise à jour du CRTE**

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

## **Article 11 - Résiliation du CRTE**

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## **Article 12 – Traitement des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Grenoble.

Contrat établi le **09 JUIL. 2021**

à Montmélian

Le Préfet de la Savoie

Pour le Préfet et par délégation  
La Secrétaire Générale,

Juliette PART

La Présidente de la communauté de  
communes Cœur de Savoie

Béatrice SANTAIS



## **Sommaire des annexes**

**Annexe 1 – Diagnostic du territoire**

**Annexe 2 – Premières actions de mise en œuvre et intentions d'actions 2021/2022**

**Annexe 3 – Maquette financière**



## ANNEXE 1

# Synthèse Diagnostic du projet de territoire

# Contrat de ruralité, de relance et de transition énergétique

Juin 2021

# SOMMAIRE

## Table des matières

Introduction .....	4
Présentation du territoire.....	5
Profil socio démographique.....	6
1 / Les évolutions démographiques à l'œuvre .....	6
Une croissance démographique toujours soutenue .....	6
Une attractivité démographique forte due au solde migratoire.....	6
Un territoire qui accueille plutôt des familles en couples avec enfant(s) .....	7
Un territoire jeune.....	7
Mais dont le vieillissement s'accélère .....	8
Un territoire familial .....	9
Un niveau de vie assez élevé à l'échelle du territoire .....	10
2 / Vivre avec son environnement.....	11
Principales caractéristiques écologiques du territoire .....	11
Les pressions sur les milieux.....	12
La forêt.....	13
3 / Les enjeux de transition écologique : le Plan Climat Air Énergie Territorial de Cœur de Savoie (PCAET ) .....	14
Le changement climatique .....	14
Les émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire.....	14
La qualité de l'air et la pollution atmosphérique .....	16
La consommation énergétique du territoire .....	18
La production d'energies renouvelables .....	19
4 / S'alimenter .....	20
5/ Habiter.....	22
Le Parc de logement : la prédominance de la maison individuelle diminue mais reste élevée.....	22
Locatif dans l'ancien et ménages à faibles ressources.....	22
Une pression locative sociale modérée.....	23
La construction de logements : une dynamique supérieure à celle de la population .....	23
Séniors et parc ancien : les enjeux de l'adaptation et de la reconfiguration.....	24
Un parc de logements récent .....	25

La part des logements inoccupés augmente : .....	25
La performance énergétique : un potentiel d'action étendu.....	26
<b>6/ Travailler.....</b>	<b>28</b>
Evolution comparée de la population et de l'emploi : l'emploi croît moins vite que la population depuis 2012 .....	28
Les emplois par secteurs d'activités : une place élevée de l'emploi industriel en cœur de Savoie et de plus en plus de cadres .....	28
Un taux de chômage faible.....	30
Une dynamique forte de la création d'entreprises .....	30
Une stabilité de l'emplois des activités caractéristiques du tourisme .....	31
La capacité de l'hébergement marchand diminue .....	31
Peu de résidences secondaires mais une légère progression .....	31
<b>7/Se déplacer.....</b>	<b>32</b>
Des déplacements domicile-travail majoritairement tournées vers l'extérieur .....	32
Un niveau de motorisation toujours important .....	32
La voiture individuelle comme principal mode de transport des actifs .....	32
Des infrastructures routières dont la fréquentation est en hausse .....	32
Les lignes régulières desservant Cœur de Savoie : une offre moins importante.....	33
<b>8/ S'épanouir et s'accomplir.....</b>	<b>33</b>
Les services à la population : un territoire bien couvert par la Communauté de communes et ses partenaires.....	34
La Santé .....	38
La Culture, le patrimoine, le sport.....	38

## Introduction

Coeur de Savoie est un territoire rural et périurbain, habité, dynamique qui a fait le choix avant les autres d'engager sa transition écologique.

Depuis des siècles, il est un carrefour stratégique entre Chambéry, Grenoble, la Maurienne et la Tarentaise ; un axe de communication, où entreprises et habitants aiment s'implanter. Il est un terrain de jeux naturel de proximité ouvert vers ses voisins, avec comme cadre les vignobles et les vues sur les massifs alpins environnants. Ses produits issus de la terre s'exportent bien au-delà de la Savoie.

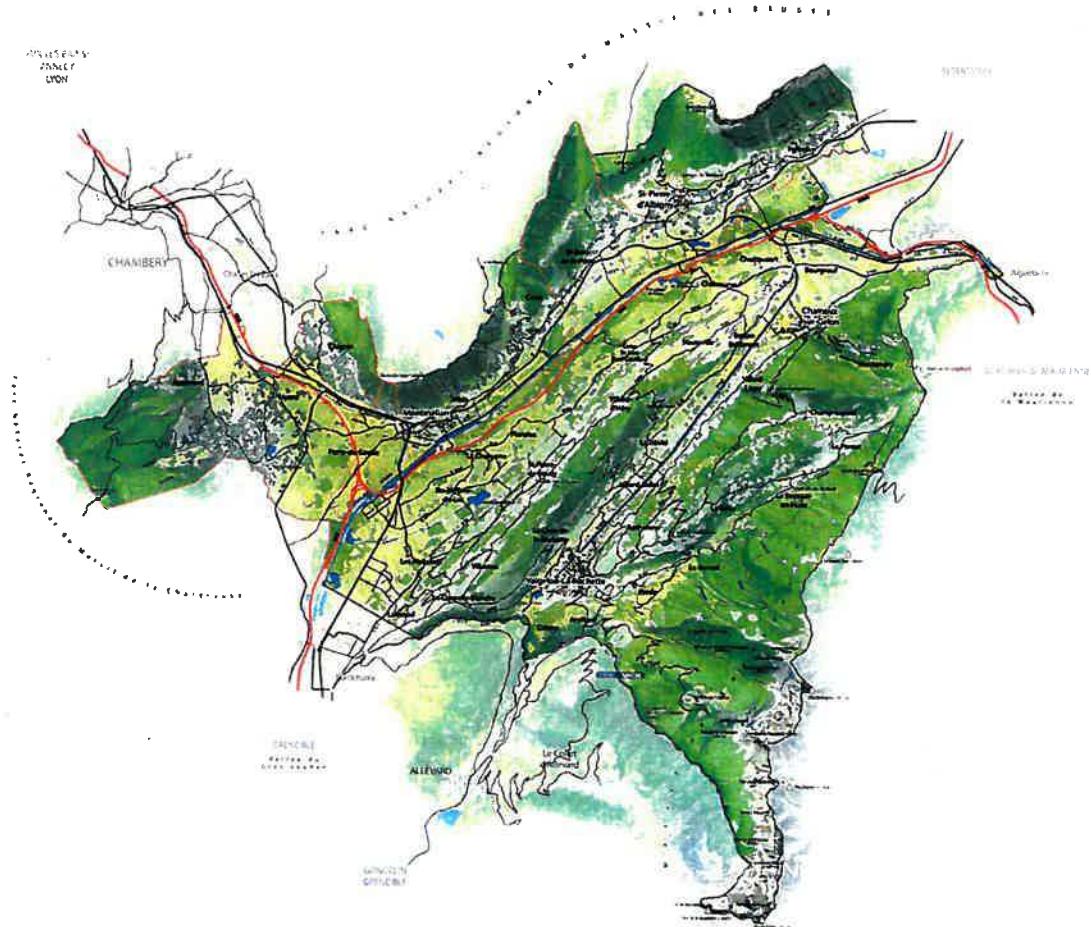
Sa situation de croisement au cœur d'un sillon alpin très dynamique dans une grande proximité avec des agglomérations- Grenoble, Chambéry et Annecy conforte sa forte attractivité - renforcée par son cadre paysager de qualité – exerçant en contrepartie une pression, pour laquelle il faut trouver des moyens de régulation.

En tant que territoire de projet, la création de la Communauté de communes issue d'une fusion est encore récente. La communauté de communes Coeur de Savoie a gravi de nombreuses et importantes marches depuis sa création en 2014 qui en fait une des communautés de communes de sa dimension les plus dotées en compétences, d'une part, et une de celle qui s'est le plus investi sur des enjeux d'avenir. Pendant la mandature 2014-2020, La communauté de communes s'est structurée autour des services à la population, du développement économique et s'est engagée dans de grandes démarches, notamment autour des transitions : écologique et énergétique, thème identifié comme fédérateur (Territoire à Energie Positive - TEPOS, puis Cap Cit'Ergie, Plan Air Energie Climat Territorial), de protection de la biodiversité (signature d'un Contrat vert et bleu), de mobilité, d'alimentation, de positionnement touristique ou d'insertion.

Toutefois, Coeur de Savoie a besoin de poursuivre le travail de construction d'une cohésion territoriale et sociale, d'autant plus que son territoire, composé de trois vallées, des Huiles, du Val Gelon et de l'Isère est loin d'être homogène.



## Présentation du territoire



Situé sur le piémont de 3 massifs (Bauges, Chartreuse et Belledonne), porte d'entrée de la Savoie depuis Grenoble, à proximité immédiate de Chambéry et Albertville, Cœur de Savoie regroupe 41 communes au cœur du sillon Alpin qui s'étend sur une surface d'environ 311km<sup>2</sup>, soit une densité de 111 habitants au km<sup>2</sup>.

## Profil socio démographique

**36 124 habitants**

**331 km<sup>2</sup>**

**Age moyen 40,8 ans**

**41 communes**

**111 habitants/km<sup>2</sup>**

### 1 / Les évolutions démographiques à l'œuvre

Une croissance démographique toujours soutenue

Cœur de Savoie connaît des évolutions démographiques les plus dynamiques de la Savoie avec une croissance annuelle de + 1%/an, soit + 340 habitants malgré un ralentissement ces dernières années

	1999	2007	Évolution annuelle 1999/2007	2012	Évolution annuelle 2007/2012	2017	Évolution annuelle 2012/2017
Cœur de Savoie	28 866	32 923	1,7%	35 028	1,2%	36 724	1,0%
Savoie	373 258	405 535	1,0%	421 105	0,8%	431 174	0,5%

### Une attractivité démographique forte due au solde migratoire

#### Gains/pertes de population

Combien d'habitants mon territoire a-t-il gagné ou perdu ? Est-ce lié au solde naturel et/ou au solde migratoire ?

#### Indicateurs

CRTE Cœur de Savoie France

Variation annuelle de la population (habitants)

339 256 620

Variation annuelle de la population due au solde migratoire apparent (habitants)

234 31 766

Variation annuelle de la population due au solde naturel (habitants)

106 224 854

- **Le solde migratoire** (différence entre le nombre d'habitants qui s'installent et ceux qui partent) est de 0,7 % par an, quand il est de 0,2% et 0,4 % par an en Savoie et en Auvergne Rhône-Alpes.

- **Le solde naturel** (différence entre le nombre de naissance et de décès), est de 0,3 %, conforme à celui de la Savoie et à la moyenne française.

1968-1975 1975-1982 1982-1990 1990-1999 1999-2007 2007-2012 2012-2017

Source : Insee, RP - 2012-2017

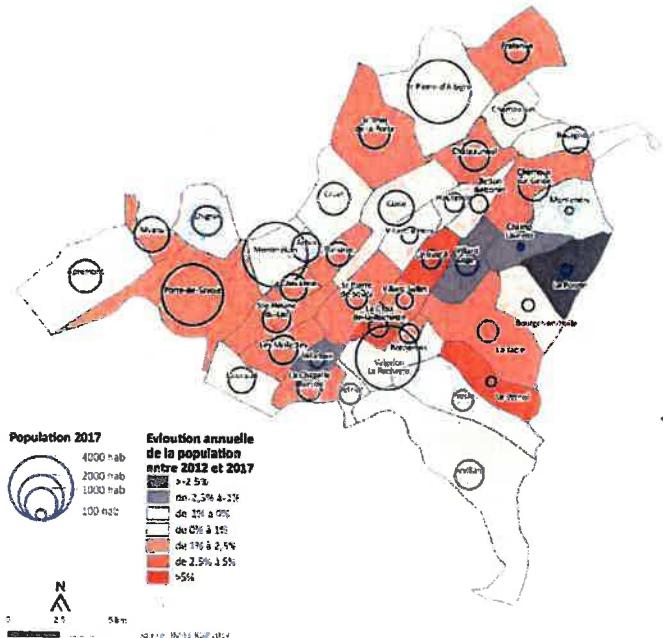


43 % de la population du territoire habitent sur 4 communes :

- Montmélian : 4 123 habitants
- Val Gelon-La Rochette 4 111 habitants,
- Saint-Pierre-d'Albigny : 3 943 habitants,
- Porte de Savoie : 3 680 habitants

Sur les 41 communes du territoire, 32 recensent moins de 1 000 habitants, dont 18 moins de 500 habitants.

Pour autant, la croissance démographique de ces petites communes demeure importante



Le SCOT Métropole Savoie identifie les trois premières communes comme polarités, la commune de Montmélian en tant que Commune cœur d'axe sud, porteuse de centralité et les communes de Val Gelon la Rochette et Saint-Pierre-d'Albigny en tant que « pôle d'équilibre Sud ».

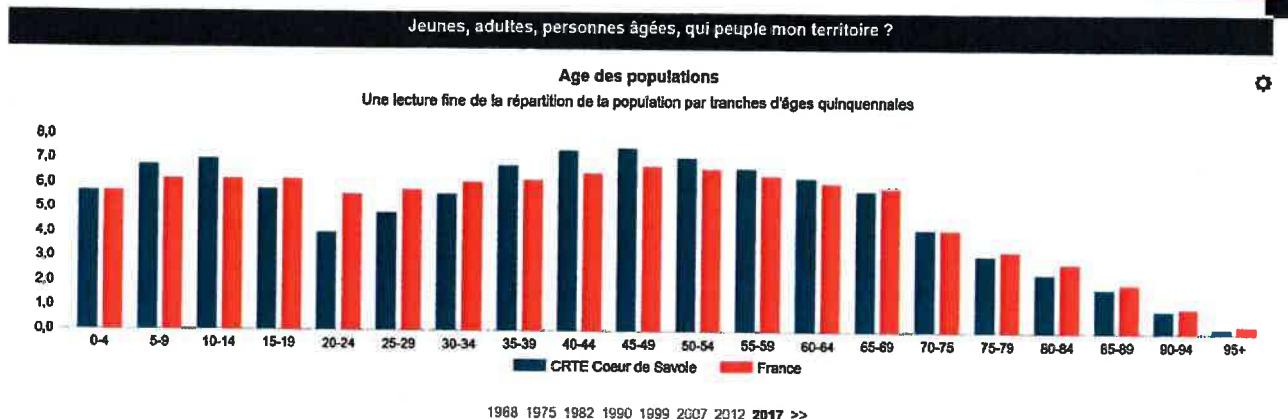
Un territoire qui accueille plutôt des familles en couples avec enfant(s)

#### Petits, grands ménages, présence d'enfants

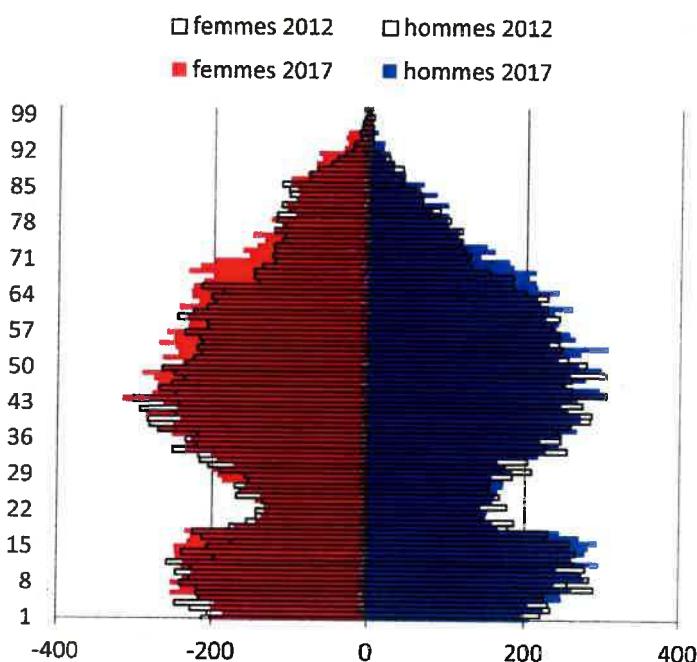
Mon territoire accueille-t-il plutôt des petits ménages ou des ménages familiaux avec enfant(s) ?

Indicateurs	CRTE Cœur de Savoie	France
<u>Part des ménages d'une seule personne (%)</u>	28,5 ▼	36,2
<u>Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple sans enfant (%)</u>	29,7 ▲	26,1
<u>Part des ménages dont la famille principale est une famille monoparentale (%)</u>	8,6 ▼	9,8
<u>Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple avec enfant(s) (%)</u>	32,0 ▲	25,7

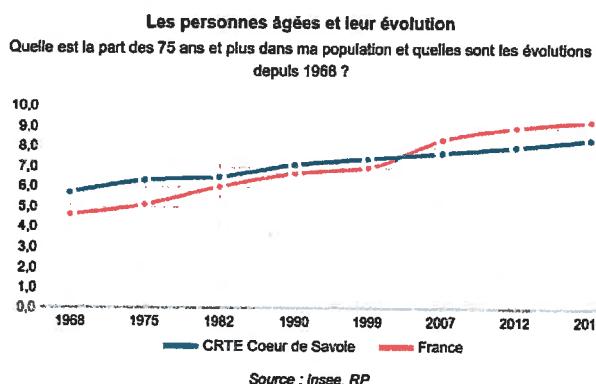
Un territoire jeune avec une représentation forte des moins de 15 ans et une tranche des 20-34 ans sous représentée, une part des + 60 ans importante.



### Pyramide des âges et évolution 2012-2017 Cœur de Savoie

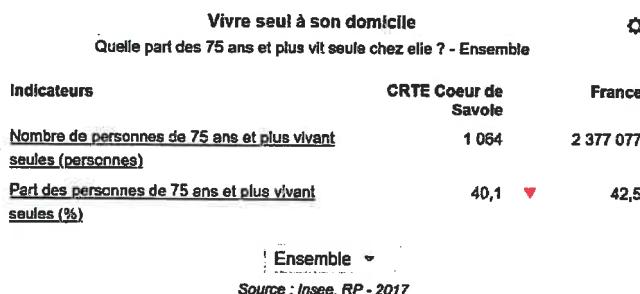
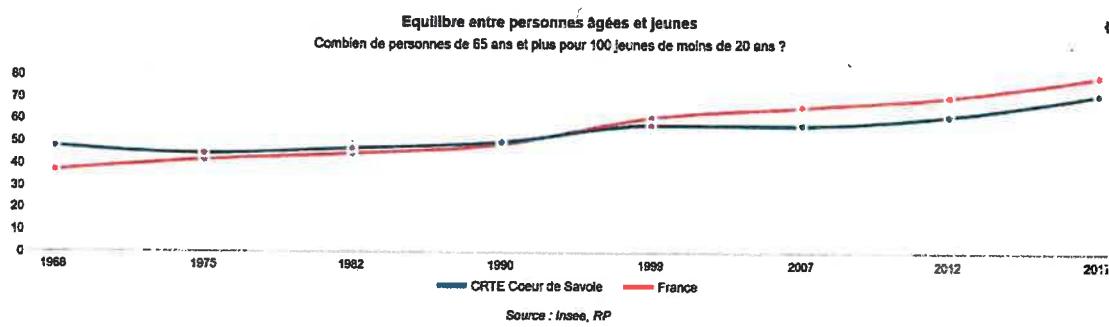


Mais dont le vieillissement s'accélère



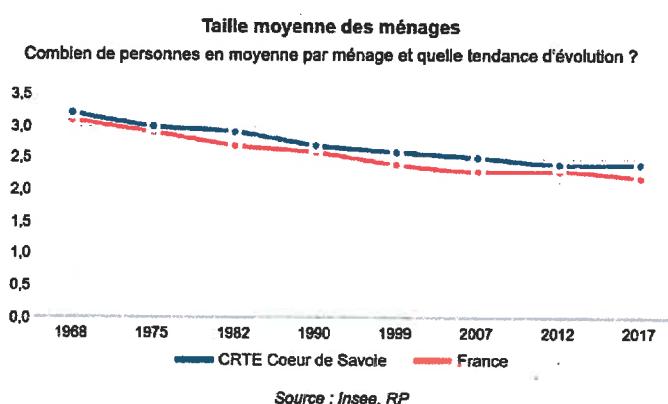
L'indice de vieillissement (rapport entre les 65 ans et + et les moins de 20ans), autour de 70 pour Cœur de Savoie, indique que le degré de vieillissement est important.





## Un territoire familial

En Côte d'Or un ménage est constitué de 2.5 personnes, avec toutefois une diminution de la taille des ménages du fait du vieillissement de la population et de la décohabitation. Les couples avec enfants représentant 32% des ménages, les personnes seules 28.5% (contre 36.9% dans le département de la Savoie et 36.2% au niveau national)

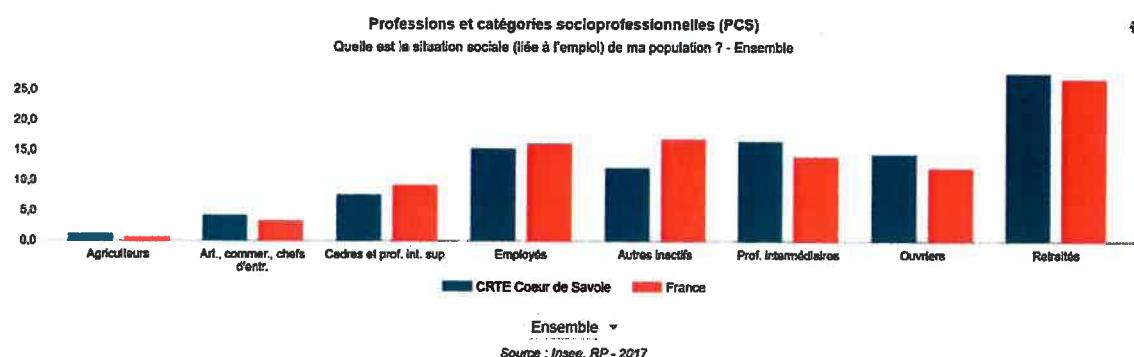


Un niveau de vie assez élevé à l'échelle du territoire  
Le niveau de vie médian des ménages est confortable : 22 840 €.

Le taux de pauvreté est bas : 7,3 % des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté (9,8 % en Savoie et 14,5 % au niveau national)

307 foyers bénéficient du RSA.

## Mixité sociale



## 2 / Vivre avec son environnement

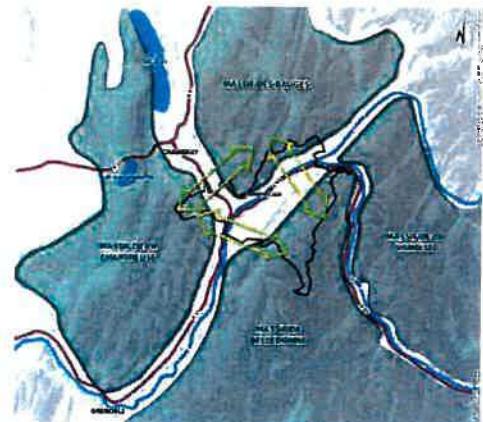
Le territoire de Cœur de Savoie bénéficie à la fois d'un cadre à dominante rurale, constitué de hautes forêts, d'alpages, et de coteaux (vergers, vignes) mais également d'une plaine agricole et économique située en fond de vallée. L'urbanisation se concentre majoritairement sur les terrasses alluviales et en coteaux.

Une très grande partie des espaces non construits présentent une vocation agricole, avec 10 800 ha de terres agricoles, soit 1/3 du territoire de Cœur de Savoie

La forêt couvre 16 727 ha avec un taux de boisement pour Cœur de Savoie de 51 % réparti au sein des massifs de Belledonne, Chartreuse, Bauges, Montraillant, ainsi que sur la côte de l'Isère et plus ponctuellement au sein de la plaine alluviale de l'Isère.

Situé sur 2 Parcs Naturels Régionaux (PNR) constitués- le Parc naturel régional des Bauges et de Chartreuse- et 1 en préfiguration déjà organisé en association espace Belledonne, le territoire de Cœur de Savoie comporte de nombreux milieux naturels, soumis à de nombreuses pressions : urbanisation et infrastructures de transports (routes, autoroutes, ...) qui fragmentent le territoire, abandon des pratiques agricoles, développement des espèces végétales invasives, ...

L'ensemble de ces milieux naturels forme un ensemble de continuités écologiques appelée Trame Verte et Bleue, qui permet aux espèces animales et végétales de vivre et se déplacer.



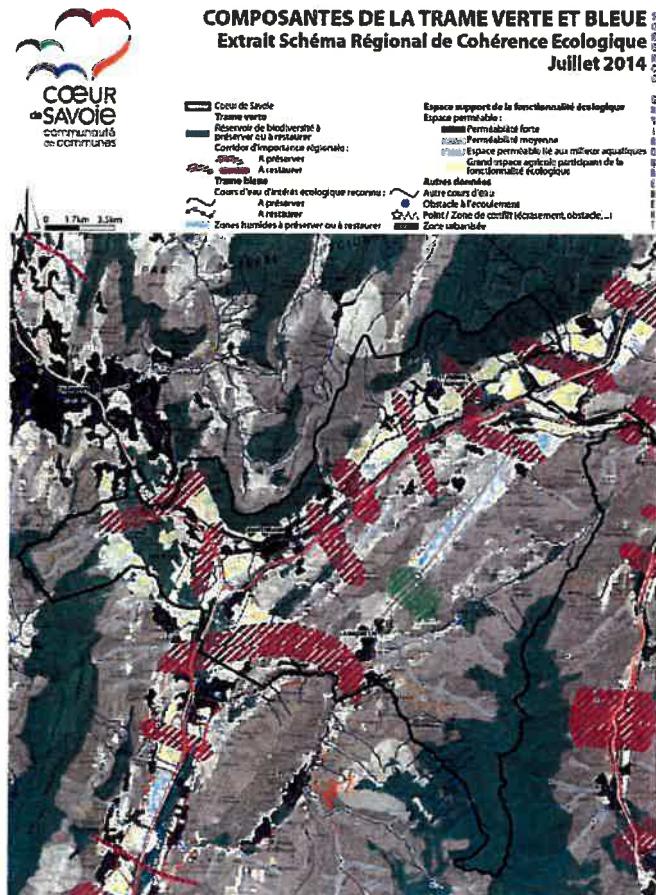
### Principales caractéristiques écologiques du territoire

*(Les éléments ci-après sont issues du Contrat Vert et Bleu de Cœur de Savoie 2019-2024)*

Selon le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la Région Auvergne Rhône-Alpes, approuvé en 2014, et qui met en évidence les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques d'intérêt régional, interprétés à l'échelle du 1 /100 000ème, le territoire de Cœur de Savoie constitue un réservoir de biodiversité, au droit des grands massifs alpins et préalpins, mais également un territoire de transition et de continuité le long de l'arc alpin et la vallée de l'Isère.

Malgré de nombreux obstacles dans la plaine de l'Isère, la majorité du territoire est considérée comme un support de fonctionnalité écologique de forte perméabilité avec :

- Des continuités écologiques structurantes au sein des massifs boisés, sur les rebords, le long des vallées et des cours d'eau ;
- Des continuités fonctionnelles de part et d'autre des 3 vallées (Isère, Coisin, Gelon),

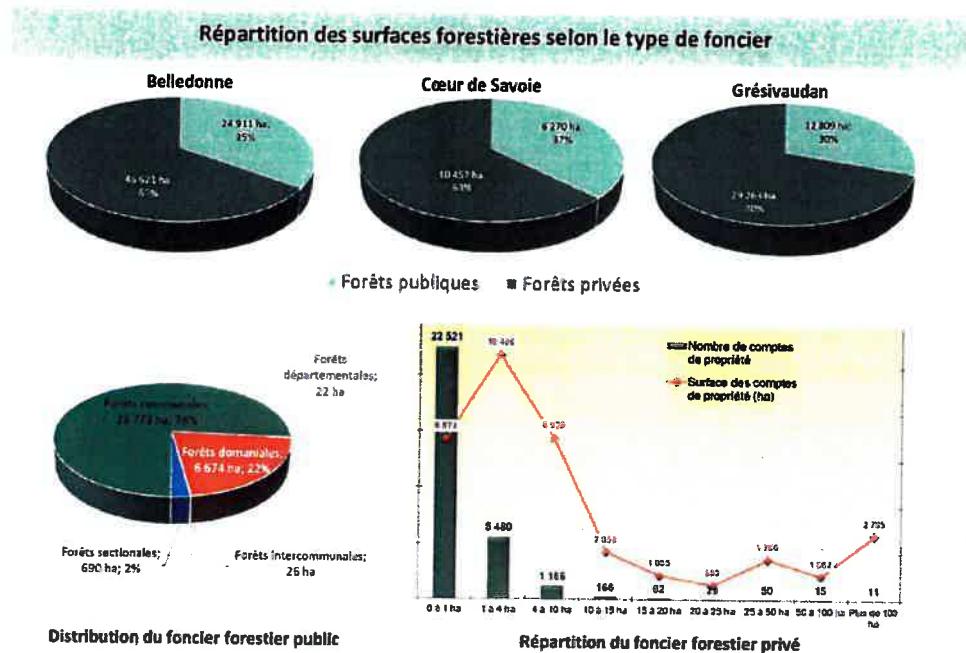


### Les pressions sur les milieux

Le territoire est soumis à de nombreuses pressions qui altèrent les fonctionnalités du réseau écologique :

- espace de transit important, traversé par les autoroutes A41 et A43 entre Chambéry, Albertville et Grenoble, avec deux échangeurs (A41/A43 et A43/A430). Le réseau d'infrastructures de transport constitue un obstacle important au déplacement de la faune sauvage.
- développement urbain important dans le couloir entre Chambéry et Montmélian. Le développement urbain, s'il est encadré par le SCOT de Métropole Savoie, constitue également une source de pression sur les milieux naturels et agricoles et sur les continuités écologiques.
- d'autres pressions sur les fonctionnalités écologiques du territoire peuvent être identifiées, liées à la fermeture des milieux, la concurrence spatiale entre les pelouses sèches et les milieux viticoles, la réduction des activités pastorales et des prairies de fauche ou l'intensification des pratiques agricoles.
- A noter aussi : le développement des espèces végétales invasives, la dégradation de la qualité des eaux et des ripisylves, l'endiguement de l'Isère et les activités associées à la rivière, telles que les aménagements hydroélectriques (réduction de débit restitués à la rivière) ou les extractions alluvionnaires sont également à l'origine d'une fragilisation des fonctionnalités écologiques du territoire. L'absence de plan de gestion des forêts, la vulnérabilité des boisements alluviaux, les coupes rases, le défrichement, ...) des difficultés de renouvellement des peuplements (liés au contexte de changement climatique et de difficultés d'adaptation des peuplements, ainsi qu'aux populations d'ongulés sauvages qui font peser des pressions sur les jeunes plantations forestières.

## La forêt



Les différents enjeux constatés :

- Régénération des peuplements
- Adaptation des essences au changement climatique
- Gestion durable des forêts
- Morcellement du foncier
- Desserte forestière, sortie des bois en voirie communale
- Sensibilisation du public à l'exploitation forestière
- Accompagnement de la profession : exploitants de travaux forestier, scieries, etc.
- Valorisation des feuillus, des sapins, des très gros bois
- Faible connaissance des savoirs faire locaux
- Commande publique en bois, construction, bois énergie
- Valorisation des services rendus par les forêts

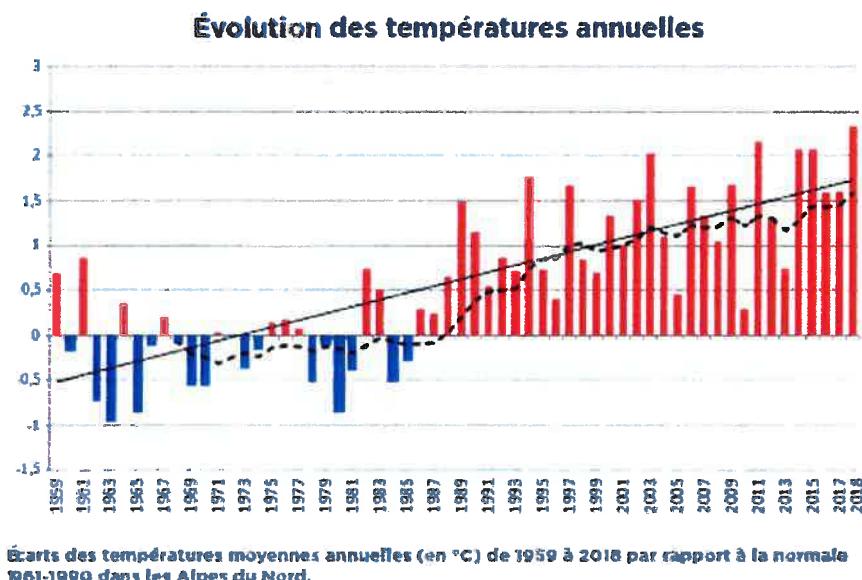
### 3 / Les enjeux de transition écologique : le Plan Climat Air Énergie Territorial de Cœur de Savoie (PCAET)

*Les éléments ci-après sont issus du Plan Climat Air Energie Territorial élaboré en Février 2020 par La communauté de communes*

Voté fin décembre 2020, le PCAET Cœur de Savoie, projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses effets, doit prendre en compte le Plan de Protection de l'Atmosphère de la Combe de Savoie, le SCoT Métropole Savoie, le SRADDET de la Région AURA et aussi la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et la stratégie nationale bas carbone (SNBC).

#### Le changement climatique

L'augmentation des températures sur les Alpes françaises est plus importante qu'à l'échelle mondiale (+1°C) et se situe déjà entre +1.6°C et +2.2°C. Le réchauffement y est plus important que la moyenne planétaire, proche pour le moment de 1°C.



#### Les émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire

En 2016, Coeur de Savoie a émis 263 kteq CO<sub>2</sub> (kilos tonnes équivalent CO<sub>2</sub>) par an dont 65% proviennent des produits pétroliers et pour 80% du trafic routier avec 134 kteq CO<sub>2</sub>.

Répartition des émissions de GES par type d'énergie en Cœur de Savoie Source : ORCAE 2016

## REPARTITION DES EMISSIONS DE GES PAR TYPE D'ENERGIE

■ Produits pétroliers

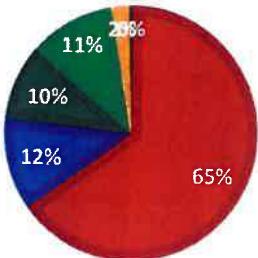
■ Emissions non énergétiques

■ Electricité

■ Gaz

■ EnR Thermiques

■ Combustibles minéraux solides



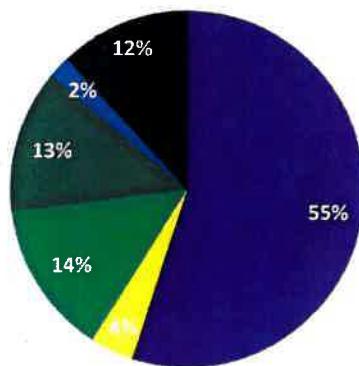
Sources d'émission	Kteq CO2	En %
Produits pétroliers	171	65,0
Emissions non énergétiques	31	12,0
Électricité	25	9,5
Gaz	29	11,0
EnR Thermiques	6	2,0
Combustibles minéraux solides	1	0,4
<b>TOTAL</b>	<b>263,00</b>	<b>99,90</b>

Répartition des émissions de GES par secteur d'activité Source : ORCAE 2016

Les émissions de gaz à effet de serre sont majoritairement générées par l'utilisation d'énergie fossile dans le transport, l'industrie et le résidentiel.

## EMISSIONS DE GES PAR SECTEUR D'ACTIVITE

■ Transport ■ Tertiaire ■ Résidentiel ■ Industrie ■ Déchets ■ Agriculture



### La qualité de l'air et la pollution atmosphérique

*Les éléments ci-après sont issus du Plan Climat Air Energie Territorial de Cœur de Savoie (Février 2020)*

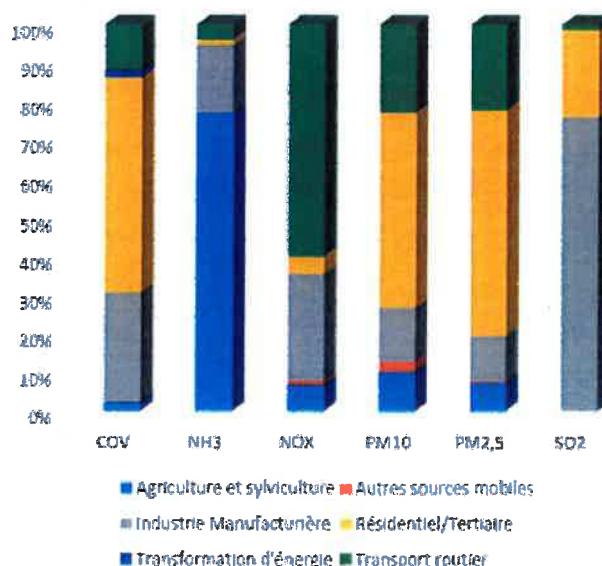
#### Répartition des polluants par secteur d'activité sur Cœur de Savoie (2016)

Le territoire de Cœur de Savoie est touché par différentes catégories de pollution :

- La pollution résultant du trafic routier
- La pollution issue de l'industrie
- La pollution due au secteur agricole, principalement avec les traitements phytosanitaires et les brûlages de sarments et des déchets de pépinières.
- La pollution provenant de poêles à bois non performants

ATMO Auvergne Rhône-Alpes effectue des évaluations de la qualité de l'air par commune à partir des stations de mesures présentes sur la Savoie.

#### Répartition des principaux polluants par secteurs d'activités



Sur les 41 communes que compte Cœur de Savoie, 16 sont concernées et situées en zone sensible pour la qualité de l'air en Savoie. : Apremont, Arbin, Chamousset, Châteauneuf, Chignin, Coise-Saint-

Jean-Pied-Gauthier, Cruet, La Chavanne, Porte de Savoie, Montmélian, Myans, Sainte-Hélène-du-Lac, Saint-Jean-de-la-Porte, Saint-Pierre-d'Albigny, Planaise et Freterive. Elles sont situées autour des axes routiers principaux (A43 et RD1006). On y recense une augmentation des problèmes respiratoires, des cas d'asthme et d'allergies.

#### **Situation du territoire de Cœur de Savoie par rapport aux valeurs réglementaires (réglementation européenne ou des seuils définis par l'OMS en 2016)**

Les principaux polluants que l'on retrouve dans l'air et pour lesquels une exposition répétée à ces différents polluants peut entraîner des difficultés et maladies respiratoires, asthme, irritations des muqueuses, intoxications, cancers sont les suivants :

- L'oxyde d'azote : NOx
- Les composés organiques volatils : COV
- Les particules fines et très fines de 10 et 2.5µm (de la taille du micromètre) : les PM10 et PM2.5
- Le dioxyde de soufre : SO2-
- L'ammoniac : NH3

Cœur de Savoie est principalement concernée par les émissions d'ozone (Nox et COV) et de particules fines.

En période estivale, la combinaison des NOx (oxydes d'azote), des COV (composés organiques volatils) et de la chaleur entraîne de la pollution photochimique.

Pour les particules fines :

- PM10 : si l'on se réfère aux recommandations de l'OMS pour la santé humaine, fixées à 20 µg/m<sup>3</sup>, 8% de la population de Cœur de Savoie (secteur de la Rochette) est exposée à cette pollution, soit 3 000 habitants.

Pour les particules très fines :

- Pour les PM2.5 : si l'on se réfère aux recommandations de l'OMS pour la santé humaine, fixées à 10 µg/m<sup>3</sup>, c'est alors 91% de la population qui est exposée à cette pollution, soit 32 000 habitants.

#### **Les objectifs de réduction des polluants pour le territoire**

Le Plan National de réduction des émissions de polluants atmosphériques présente des mesures sectorielles pour diminuer les émissions de polluants atmosphériques.

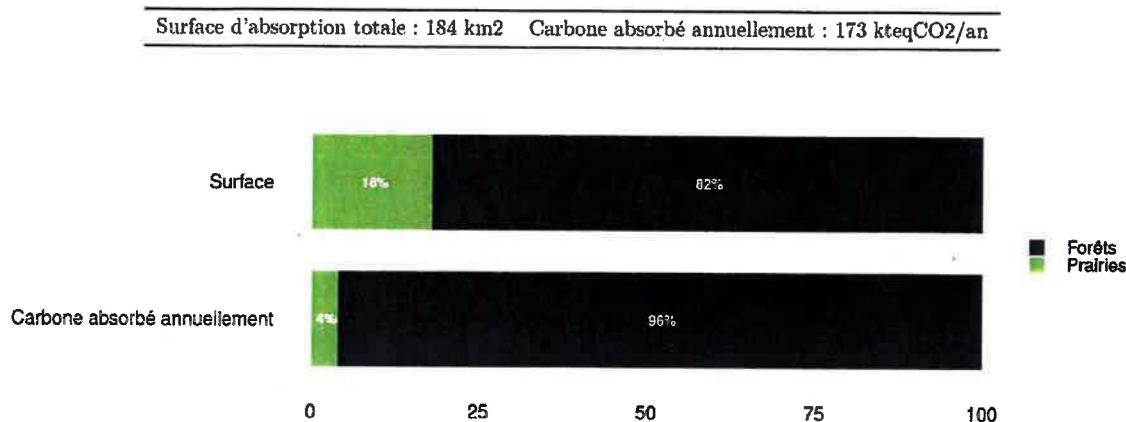
Pour Cœur de Savoie, les objectifs de réduction des émissions entre 2014 et 2030 sont les suivants :

Polluants	2016 en tonnes	Objectifs 2030
Nox	1005	502
PM10	161	104
PM2,5P	192	117
SO2	62	22
NH3	319	268



## La séquestration du CO<sub>2</sub> sur le territoire :

### Flux annuels d'absorption de carbone par type de surface



Les mécanismes naturels ne peuvent pas absorber tout le CO<sub>2</sub> que nous émettons dans l'atmosphère mais permettent d'en séquestrer une partie. Il est donc essentiel de les favoriser et de les développer, en parallèle des réductions à la source des émissions de gaz à effet de serre.

Cœur de Savoie est un territoire boisé qui se situe en partie en altitude. Ce territoire est très favorable à la séquestration par les sols. En Cœur de Savoie entre 8%et 30 % des émissions annuelles sont stockées grâce aux espaces naturels

## La consommation énergétique du territoire

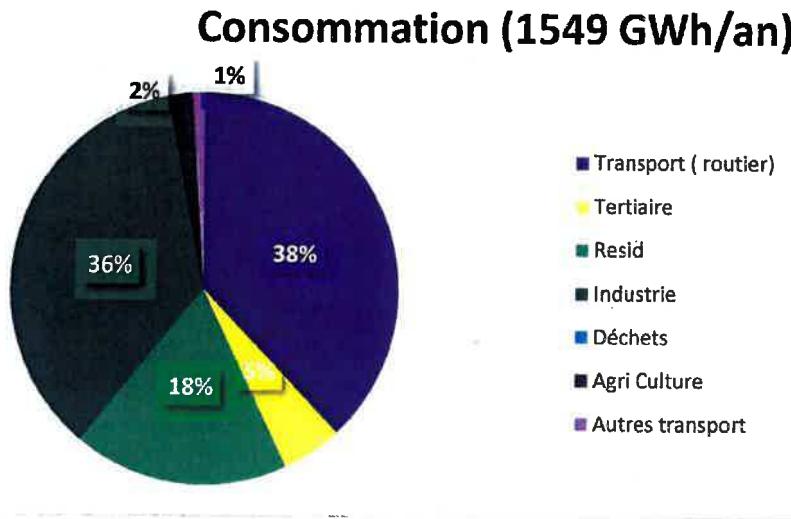
Source : ORCAE/ PCAET Cœur de Savoie

La consommation énergétique totale du territoire s'élève à près de 1550 GWh/an.

La consommation d'énergie sur le territoire provient donc principalement :

- de l'industrie (505 GWh/an),
- du transport (534 GWh/an)
- et du secteur résidentiel (273 GWh/an).

- ♦ Répartition de la consommation énergétique par secteur d'activité

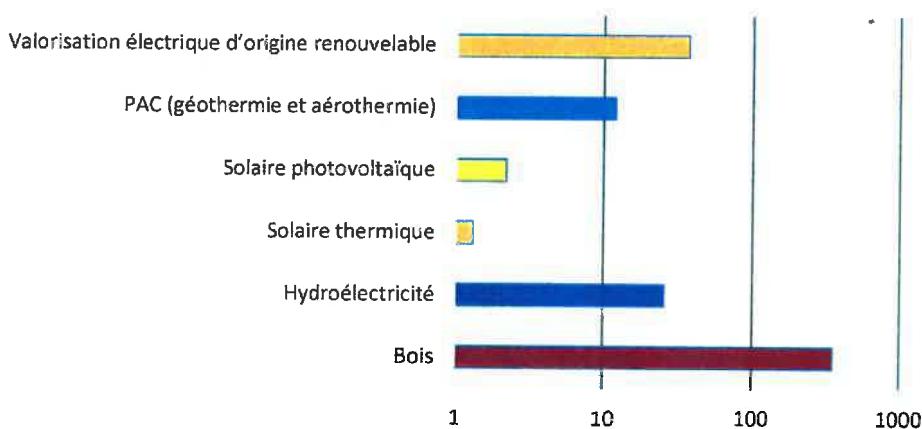


**La communauté de communes Cœur de Savoie se distingue des autres territoires du Département en raison de la consommation énergétique du secteur de l'industrie (505 GWh par an), qui se place au 2ème rang des consommateurs, après le secteur des transports et avant le résidentiel.** Cette particularité s'explique par l'attractivité économique de la communauté de communes, qui bien que plutôt rurale, accueille des industriels dont l'activité requiert d'importants apports énergétiques.

#### La production d'énergies renouvelables

L'essor des énergies renouvelables permet à la Communauté de communes d'assurer la production d'1/3 des consommations du territoire, essentiellement grâce à l'énergie du bois.

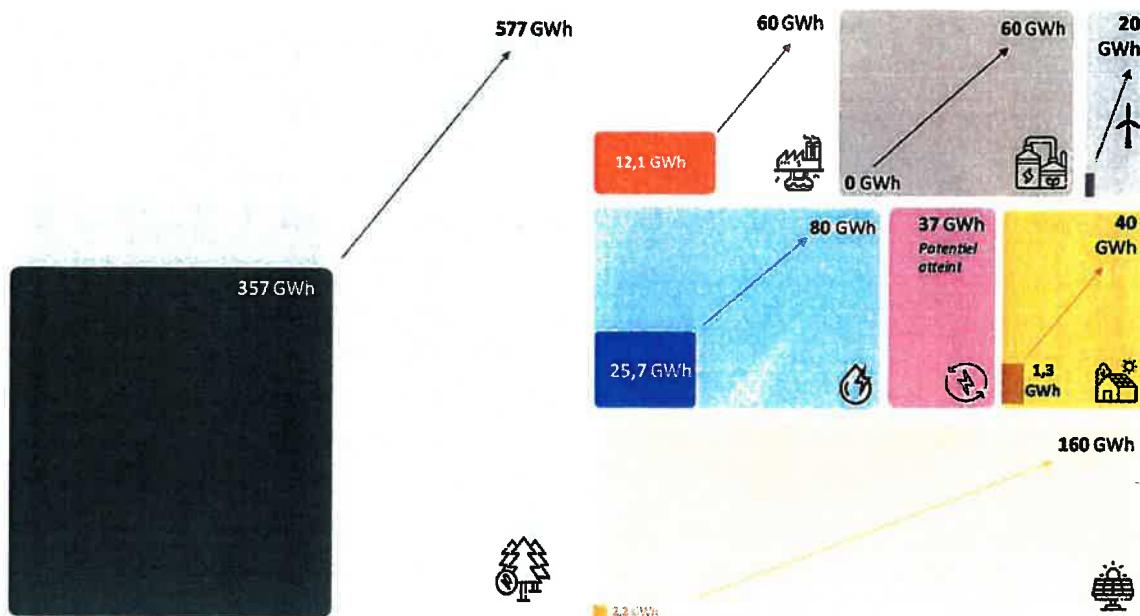
#### Production annuelle d'énergie renouvelable ( 435 GWh/an)



La deuxième source d'énergie est l'hydroélectricité avec 6 % de la production d'énergie totale du territoire.

#### Le potentiel détaillé filière par filière :

La première source d'EnR sur le territoire : le bois énergie, suivi du solaire photovoltaïque et thermique



## 4 / S'alimenter

Le territoire Cœur de Savoie, majoritairement rural, possède un tissu agricole dense et réparti de manière relativement homogène.

Avec 10 800 ha de terres agricoles, l'agriculture représente 1/3 du territoire.

Cœur de Savoie s'est aussi :

10 800 ha de terres agricoles, soit 1/3 du territoire de Cœur de Savoie, dont

- 4400 ha de prairies
- 3250 ha de terres labourables
- 900 ha de vignes
- 800 ha d'alpages

373 fermes (dont 113 petites en double activité)

1000 emplois

### *Côté consommation*

37 600 mangeurs !

44 commerces alimentaires et artisans de bouche

69 restaurants

23 cantines scolaires

### *Côté production*

3250 ha de terres labourables

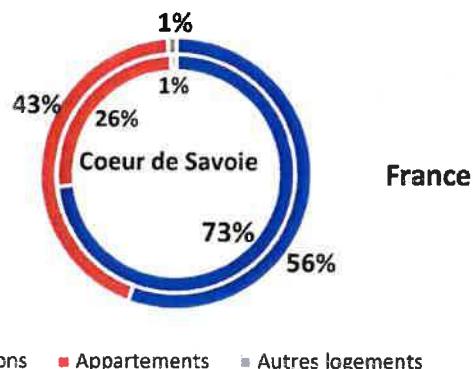
70 points de vente à la ferme sur le guide des producteurs locaux

## 5/ Habiter

Le Parc de logement : la prédominance de la maison individuelle diminue mais reste élevée

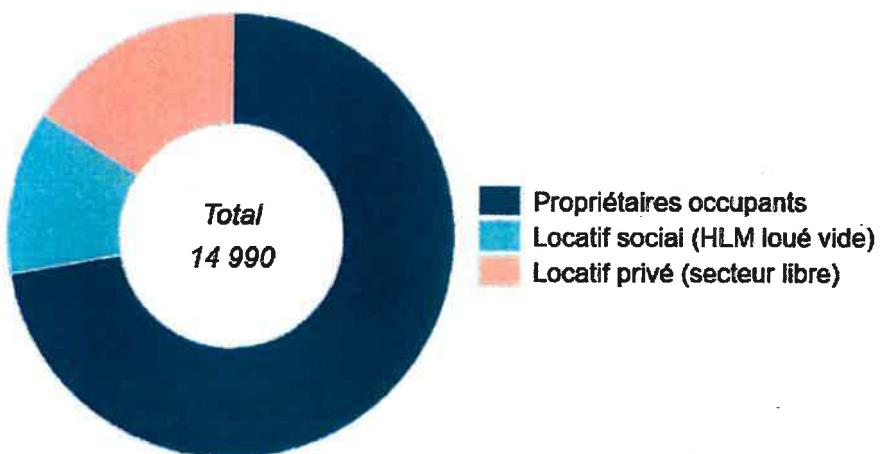
Le parc de logement se compose de 18 151 logements dont 13 292 de maisons individuelles représentant 73 % du parc total de logement en 2017 contre 75 % en 2007, un taux largement supérieur à la moyenne nationale (56 %).

Comparaison typologie de l'habitat en 2017 Cœur de Savoie/France



72,2% des logements sont des résidences principales occupés par les propriétaires, 15,9% par des locataires

CRTE Cœur de Savoie



Locatif dans l'ancien et ménages à faibles ressources : la fonction sociale du parc de logement privé de Cœur de Savoie 36% des habitants (5 352 ménages) de Cœur de Savoie sont éligibles aux aides de l'Anah, démontrant tout l'enjeu d'une action volontariste en faveur des publics à faibles ressources du territoire

## 64 % du logement social concentrés sur 5 communes

Le territoire de Cœur de Savoie compte 2117 logements sociaux dont 87 % en collectif et 13 % en individuel. A elle seule la commune de Montmélian représente 39 % des logements sociaux du territoire. Toutes les autres communes ont des logements sociaux et chacune représente 1 à 2 % maximum de l'ensemble des logements sociaux. Le nombre de logements sociaux a progressé de 10 % entre 2012 et 2017 ce qui situe Cœur de Savoie dans la moyenne départementale.

Chamoux-sur-Gelon	3%
Montmélian	39%
Porte-de-Savoie	8%
Saint-Pierre-d'Albigny	15%
Valgelon-La Rochette	19%

Source RPLS

La part du logement social dans l'ensemble du parc est de 11 %

Une pression locative sociale modérée

Source INSEE

Après la Maurienne dont le contexte démographique induit une détente de la demande , le territoire de Cœur de Savoie est celui qui satisfait le mieux la demande de logements sociaux tout en étant dans un contexte de croissance démographique. Le taux de satisfaction est de 53 %.

La construction de logements : une dynamique supérieure à celle de la population

Entre 2007 et 2017, le parc de logements de Cœur de Savoie a cru de 18 % passant de 15 384 logements à 18 512 : desserrement des ménages et délaissage du logement ancien dans lequel la vacance augmente très fortement. Mais une croissance qui s'essouffle progressivement.

**549 logements en immeubles dégradés/très dégradés, des immeubles stratégiques à traiter à l'échelle de Cœur de Savoie- croisement des approches visuelles et de MAJIC3 dans le cadre de l'étude OPAH - soit un enjeu très significatif, et ce, à l'échelle des 41 communes du territoire**

L'étude OPAH relève 5 cadres de vie à plus de 8 % de dégradation en particulier à l'échelle des typologies de vie de coeurs de bourgs (Maison de ville, Esprit village jardiné, ferme de bourg). Les copropriétés ne représentent que 17% de la dégradation, soit un total de 95 logements (37

immeubles).



19% des logements dégradés au sein de la Communauté de Communes sont occupés par des locataires (102), quand 21% d'entre eux sont vacants et 16%(114) sont des résidences secondaires (89). « Les futurs acquéreurs n'arrivent pas à se projeter dans des logements anciens qui plus est, dans des copropriétés dégradées. » Extrait du petit déjeuner de l'immobilier

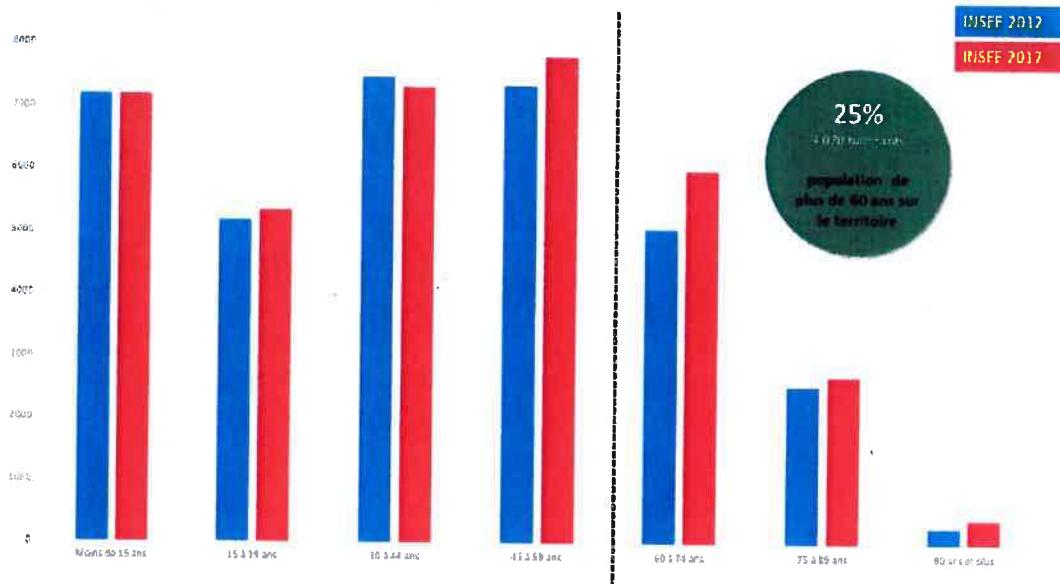
87% du parc de logements dégradés (480 logements) a été construit avant 1975 posant clairement la problématique de la rénovation urgente du parc ancien.

#### Séniors et parc ancien : les enjeux de l'adaptation et de la reconfiguration

Les enseignements de l'analyse des cadres de vie A l'échelle des 41 communes de Cœur de Savoie : 25% des ménages ont plus de 60 ans (9 070).

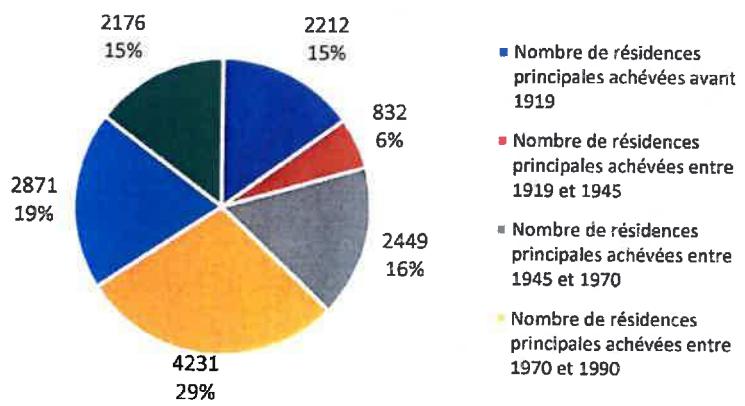
On relève qu'à l'échelle des 4 communes-centres le taux de propriétaires occupants séniors dépassent largement les 30 %, alors que la moyenne de l'EPCI se situe à 18%.

### Le vieillissement de la population sur le territoire crée des besoins d'adaptation



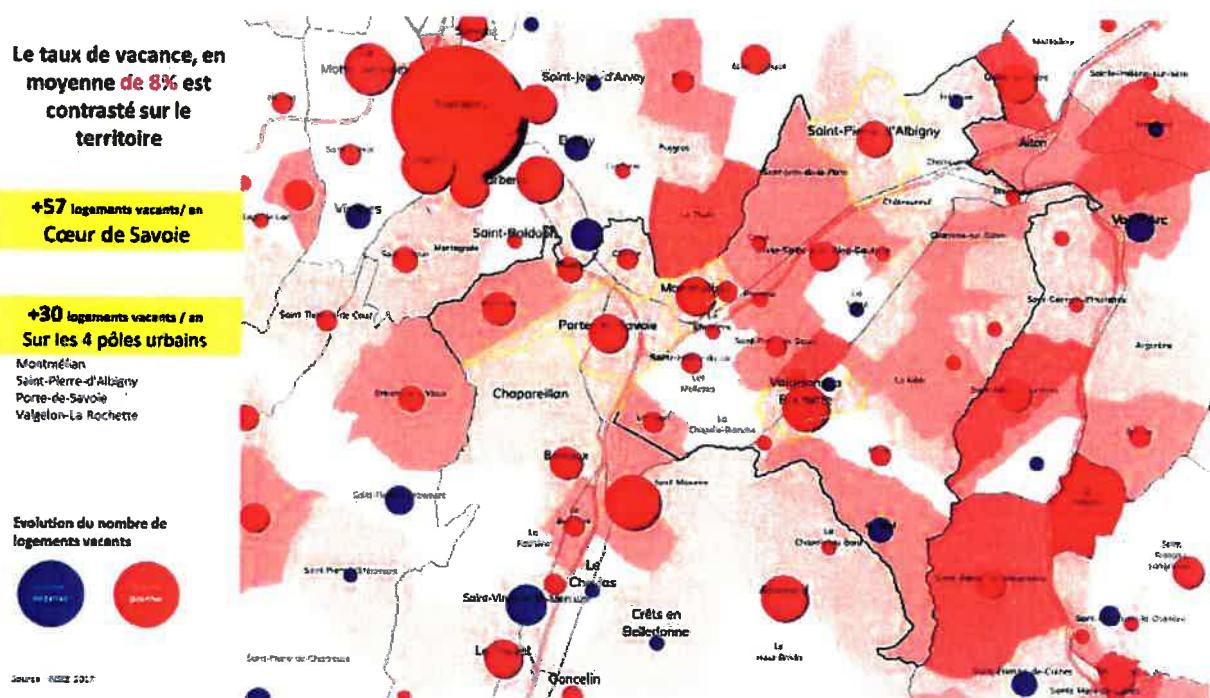
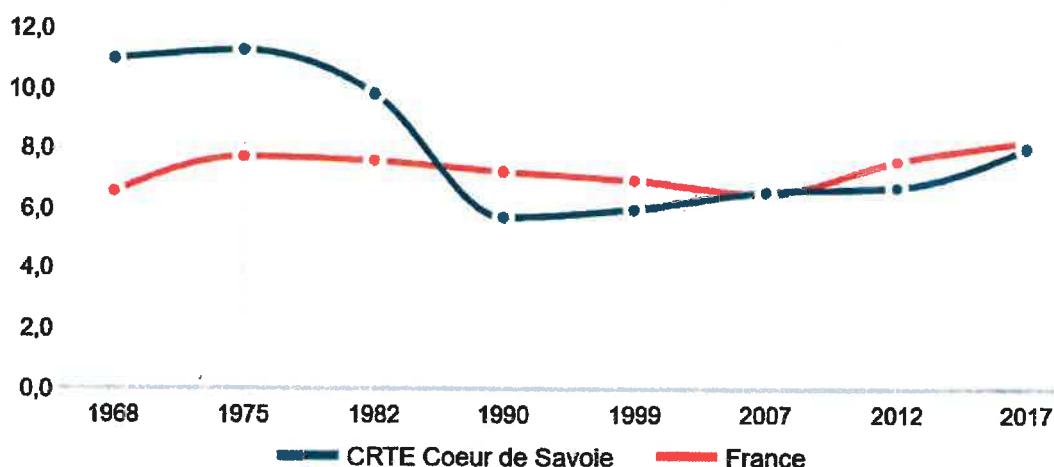
### Un parc de logements récent

Du fait de la dynamique démographique relativement récente sur le territoire, le parc de logements est jeune. 63 % des logements ont été construits après 1970 pour 56,3 % en France.



### La part des logements inoccupés augmente :

Le taux de vacance reste modéré : 8%, (1 501 logements), une vacance des logements contrastée sur le territoire, avec des enjeux de reconfiguration ; la vacance se concentre sur certains quartiers et centralité ; Au regard des tendances du territoire, il ressort que la vacance constitue un réel gisement d'accueil potentiel au sein de Cœur de Savoie et représente un enjeu urbain de premier plan pour la future OPAH.



#### La performance énergétique : un potentiel d'action étendu

9 793 logements du parc du territoire ont été construits avant 1975 (50%) date de la première réglementation thermique et notamment parmi les logements identifiés comme dégradés (87%), représentant ainsi un potentiel de traitement énergétique important sur Cœur de Savoie.

A noter par ailleurs que la Plateforme J'éco rénove en Cœur de Savoie, l'ASDER et l'Espace Info Energie enregistrent, un besoin croissant d'accompagnement. Les demandes de renseignements ont ainsi été multipliés par 5 en 4 ans. Les besoins exprimés se manifestent sur l'ensemble du territoire des 41 communes, et connaissent une croissance sensible pour la réalisation de rénovations globales. 230 logements ont ainsi bénéficié d'une aide aux travaux de rénovation énergétique (175 k€ d'aides publiques).

« La performance thermique et la rénovation énergétique font partie des préoccupations importantes des acquéreurs dans une approche globale de qualité de leur bien. » Extrait du petit déjeuner de l'immobilier

Enfin, on relève que près d'1 logement sur 10 est potentiellement une "passoire thermique" (11% de logements en étiquettes F et G du DPE, soit 2000 logements) confirmant l'enjeu d'une ambition forte en matière de la question énergétique de l'habitat de Cœur de Savoie.

## 6/ Travailler

**Evolution comparée de la population et de l'emploi : l'emploi croît moins vite que la population depuis 2012**

Cœur de Savoie	2007	2012	Evolution 2007/2012	Taux d'évolution sur la période	Taux d'évolution annuel 2007/2012	2017	Evolution 2012/2017	Taux d'évolution sur la période	Taux d'évolution annuel 2012/2017
Population	32923	35028	2105	6%	1,2%	36724	1696	4,8%	0,95%
Emploi	10628	11364	736	7%	1,3%	11848	484	4,3%	0,84%

Source INSEE 2020

La population et l'emploi sur Cœur de Savoie ont connu un ralentissement de leur rythme de croissance. Ce ralentissement est beaucoup plus prononcé pour l'emploi dont le taux a diminué de 62 % entre les deux périodes. Pour la population on évoquera plutôt un fléchissement. Cœur de Savoie, malgré ce fléchissement, présente une situation favorable car ce mouvement se retrouve pour l'ensemble de la Savoie mais de façon beaucoup plus marquée : pas de croissance de l'emploi depuis 2012.

**Vocation résidentielle ou vocation économique du territoire : l'indicateur de concentration de l'emploi, rapport entre le nombre d'emplois dans le territoire et le nombre d'actifs en emplois dans le territoire.**

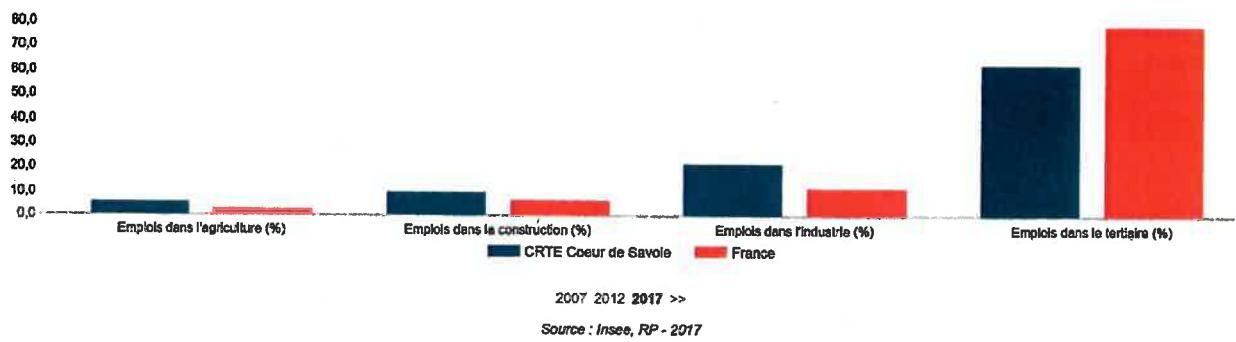
Avec un indice de 71,9 %, Cœur de Savoie se positionne dans un niveau intermédiaire entre des bassins qui ont plus d'emplois que d'actifs en emploi et d'autres territoires qui dépendent économiquement d'autres bassins d'emplois.

	CC Cœur de Savoie	CC du Grésivaudan	CA Grand Chambéry	CC de Yenne	CC Val Guiers
Indicateur de concentration d'emploi	71,9	78	117	47,1	78,6

Source INSEE 2020

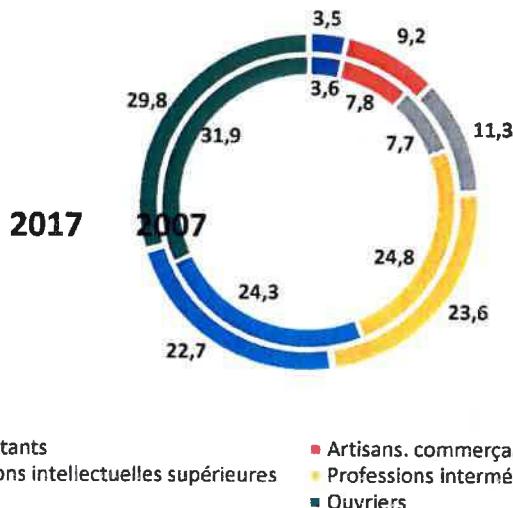
Cet indice est en légère régression : il est passé de 72,4 en 2012 à 71,9 % en 2017.

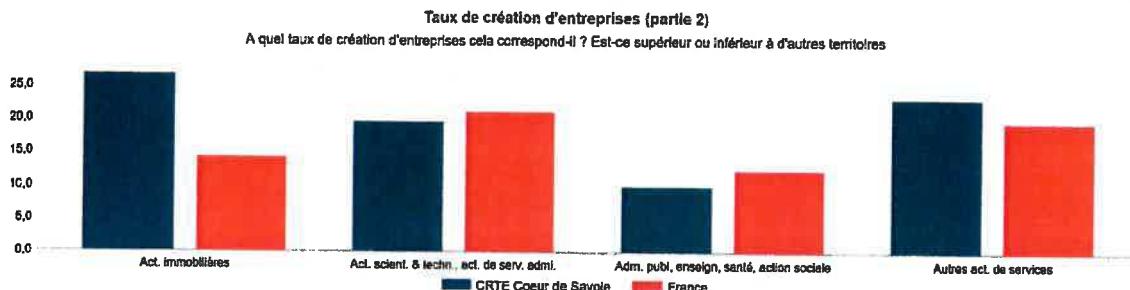
**Les emplois par secteurs d'activités : une place élevée de l'emploi industriel en cœur de Savoie et de plus en plus de cadres**



L'analyse comparée des emplois du territoire (appelé aussi « emplois au lieu de travail ») par CSP entre 2007 et 2017 met en évidence un glissement progressif vers des CSP plus aisées. Les parts des emplois ouvriers et des emplois de professions intermédiaires et employés baissent dans des proportions sensiblement équivalentes (respectivement de -2,1/an, -1,6/an) et -1,2%/an). La part des emplois de cadres et professions intellectuelles progresse assez fortement (+3,6 points) et celle des artisans, commerçants et chefs d'entreprise plus légèrement (+1,4%/an)

Emplois par catégories socio-professionnelles : 2007/2017 (en %)





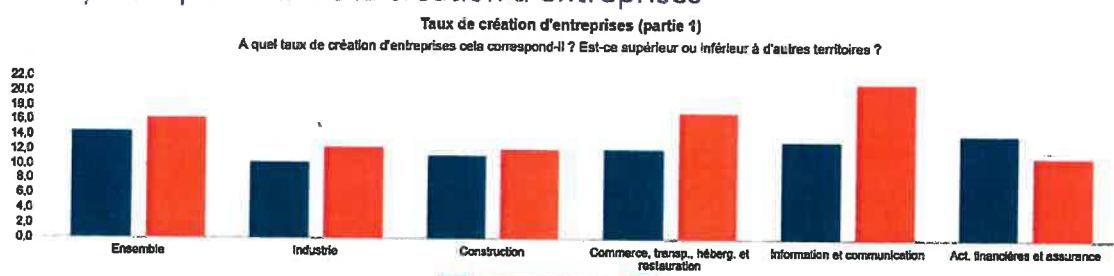
## Un taux de chômage faible

	1 <sup>er</sup> Trimestre 2019	1 <sup>er</sup> Trimestre 2020
Zone d'emploi de Chambéry	6,4	5,9
Zone d'emploi de Tarentaise	6,2	5,7
Zone d'emploi de Maurienne	6,1	5,4
Savoie	6,3	5,8
Auvergne Rhône-Alpes	7,4	6,8
France	8,4	7,6

Source INSEE

Cœur de Savoie est intégrée à la zone d'emploi de Chambéry. Le taux de chômage de la zone d'emploi même s'il est le plus fort de Savoie n'en demeure pas moins 1 point de moins que le niveau régional et 1,8 avec le niveau Français.

## Une dynamique forte de la création d'entreprises



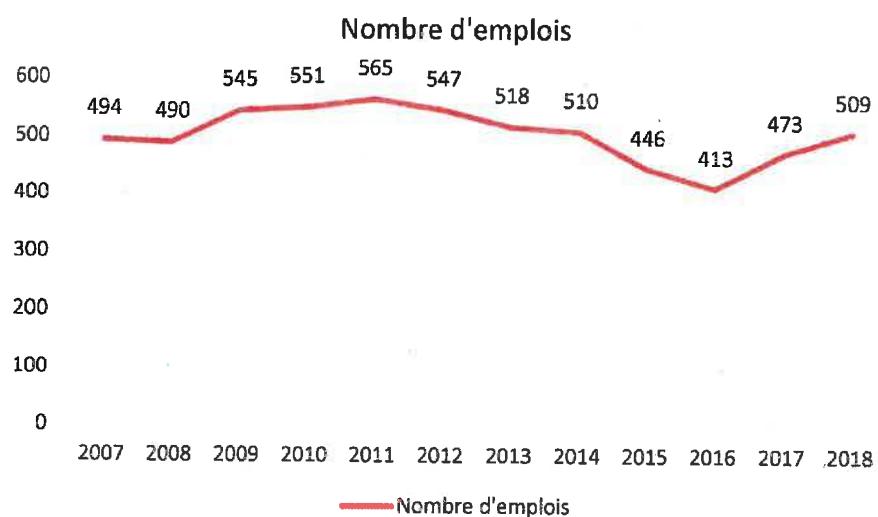
Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE)

	Auvergne Rhône-Alpes	Savoie	Cœur de Savoie
Création d'établissements	111 972	6 773	438
Nombre d'établissements	690 265	52 562	2 766
Taux de création	16 %	13 %	16 %

La dynamique de la création d'entreprises est plus forte sur Cœur de Savoie que dans le département et équivalente à celle de la région.

## Une stabilité de l'emplois des activités caractéristiques du tourisme

Cœur de Savoie n'est pas une destination touristique mais un territoire ayant des atouts qui lui ont permis de se positionner ces dernières années sur des activités différenciantes (œnotourisme et parapente).



Si le taux de croissance est malgré tout légèrement positif (+ 3 %) il apparaît comme très peu dynamique. Pendant cette même période l'emploi total a cru de + 11.5 %.

## La capacité de l'hébergement marchand diminue

	Gîtes et meublés	Hôtellerie	Hôtellerie de plein air	Refuge	Total
Nombre de structures	66	11	4	7	88
Nombre de chambres		131	287		418
Nombre de lits	341	329	861	301	1832

Source : SMBT capacité d'hébergement 2019

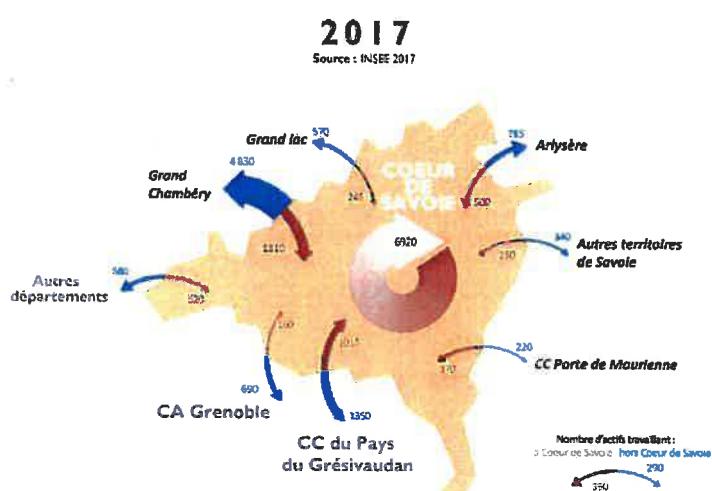
Le territoire Cœur de Savoie compte 88 structures d'hébergement touristique marchands pour 1832 lits. Les capacités d'hébergement touristique marchands sont en diminution puisqu'elles étaient de 2432 lits marchands en 2009, 2225 en 2012 et seulement de 1832 en 2019 : - 17.6 % en 8 ans.

## Peu de résidences secondaires mais une légère progression

## 7/Se déplacer

Des déplacements domicile-travail majoritairement tournées vers l'extérieur  
**42 %** c'est la part des actifs de Cœur de Savoie qui travaillent sur le territoire

Malgré dynamique de création d'emplois sur Cœur de Savoie, les flux des actifs (ou déplacements pendulaires) demeurent relativement importants.



et sont même en légère augmentation (27% en 2012).

Un niveau de motorisation toujours important

Niveau d'équipement en voiture personnelle des ménages de Cœur de Savoie

Part de ménages disposant d'au moins une voiture	Cœur de Savoie			Savoie		
	2007	2012	2017	2007	2012	2017
91%	92%	93%	86%	87%	88%	

Sources : INSEE 2007 2012 2017

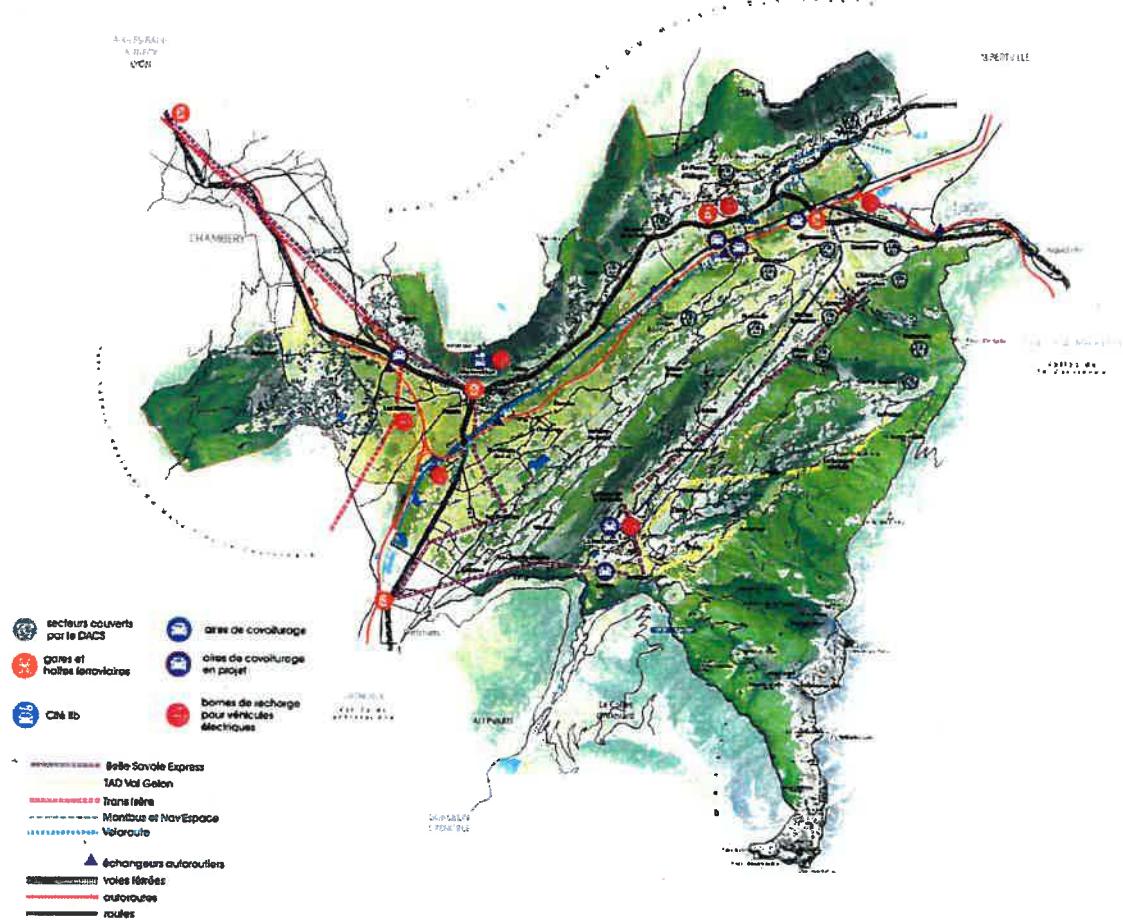
Sur les 15 332 ménages de Cœur de Savoie, près de 93% d'entre eux disposent au moins d'une voiture (contre 88 % en moyenne en Savoie, 80 % en France).

La voiture individuelle comme principal mode de transport des actifs  
**85 %** C'est la part de la voiture individuelle dans les modes de transport des actifs qui se rendent au travail.

Des infrastructures routières dont la fréquentation est en hausse  
La fréquentation de l'offre ferroviaire stagne. Malgré un niveau de desserte ferroviaire satisfaisant.

Les lignes régulières desservant Cœur de Savoie : une offre moins importante

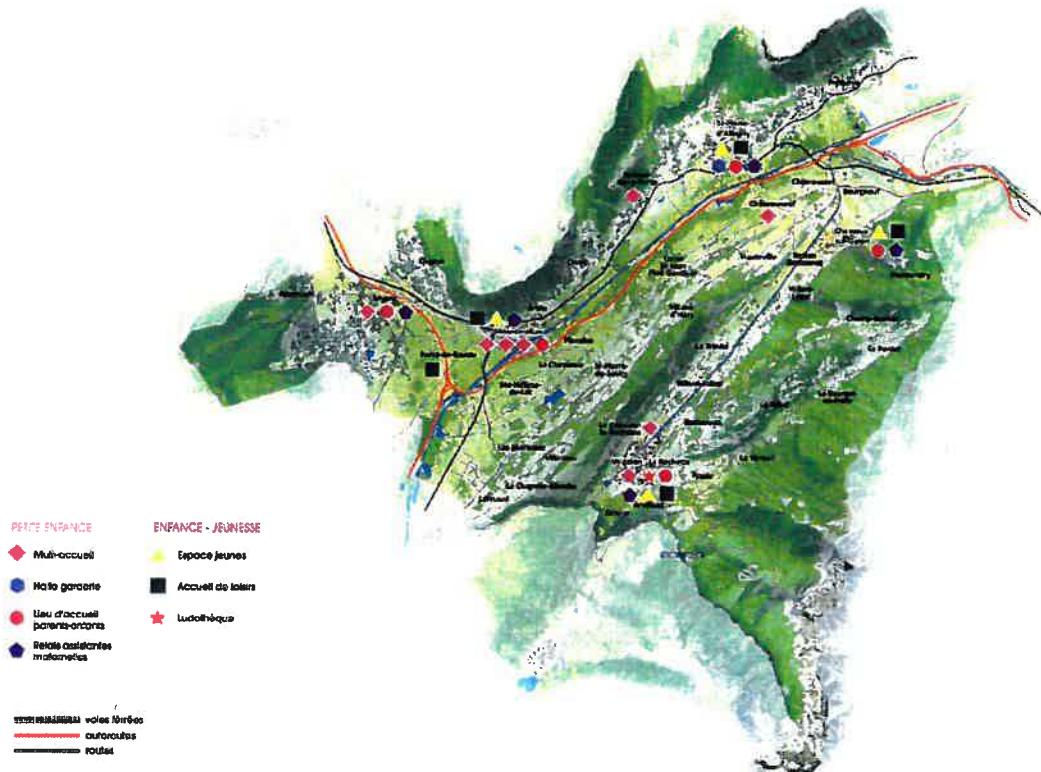
## LES MODES DE DÉPLACEMENTS EN COEUR DE SAVOIE



### 8/ S'épanouir et s'accomplir

Le dynamisme démographique du territoire et l'arrivée de nouveaux habitants, dont les besoins en services sont croissants, ont conduit les collectivités locales et les acteurs locaux à créer des nouveaux services ou à accompagner leur développement. C'est le cas pour la Communauté de communes dans les services dédiées à la petite enfance et à l'enfance/jeunesse, mais aussi aux personnes âgées.

## Les services à la population : un territoire bien couvert par la Communauté de communes et ses partenaires



L'attractivité du territoire s'appuie sur la qualité et la proximité des services mis en place pour la population par les collectivités locales et les acteurs associatifs.

Le maintien et le développement de l'offre et de la qualité des services à la population, a été un enjeu fort du précédent projet de territoire, et de nombreux projets de création et de développement de services pour les différents âges de la vie ont été mené tout au long du précédent mandat.

### Pour les Services à la petite enfance et enfance jeunesse

La Communauté de communes gère en direct des équipements d'accueil et aide financièrement à la gestion associative

### Pour les Services aux personnes âgées

La Communauté de communes gère les services d'intérêt communautaire de portage de repas et de maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées à travers le CIAS Coeur de Savoie, établissement public de la Communauté de communes à qui elle verse une subvention. Ce dernier conduit son action en faveur du maintien à domicile principalement sur les secteurs de Valgelon-La Rochette et Chamoux. Sur les autres secteurs (Montmélian, Saint Pierre d'Albigny), cette politique est mise en œuvre par des associations partenaires (ADMR).



Le territoire compte 6 établissements offrant 449 places pour personnes âgées, dont 431 en EPHAD. 11,4% des personnes de 75 ans et plus vivent dans ces structures d'hébergement contre 40 % vivant à leur domicile, incitant le territoire à travailler à la recherche de solution pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et rompre leur isolement.

### Vivre en structure d'hébergement

Quelle part des 75 ans et plus vit dans des structures d'hébergement dédiées ?

Indicateurs	CRTE Coeur de Savoie	France
<u>Part des 75 ans et plus vivant dans un établissement pour personnes âgées (%)</u>	11,4 ▲	9,4

2007 2012 2017

Source : Insee, RP 2007-2012-2017 - 2017

### Vivre seul à son domicile

Quelle part des 75 ans et plus vit seule chez elle ? - Ensemble

Indicateurs	CRTE Coeur de Savoie	France
<u>Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules (personnes)</u>	1 064	2 377 077
<u>Part des personnes de 75 ans et plus vivant seules (%)</u>	40,1 ▼	42,5

Ensemble ▾

Source : Insee, RP - 2017

### Besoins potentiels en maintien à domicile

Combien de personnes de 75 ans et plus vivent seules chez elles et sont potentiellement concernées par des mesures de maintien à domicile ?

Catégorie	personnes		%	
	CRTE Coeur de Savoie	France	CRTE Coeur de Savoie	France
Femmes	802	1 850 570	75,4	77,9
Hommes	261	525 815	24,6	22,1
Total	1 063	2 376 385	100,0	100,0

2007 2012 2017

Source : Insee, RP - 2017

### Offre à destination des personnes âgées



Combien de places recense-t-on dans les structures d'hébergement pour personnes âgées et quels besoins couvrent-elles ?

Catégories	Nombre de places dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées (places)	CRTE Cœur de Savoie	France
<u>Ensemble</u>		439	725 699
<u>Etablissements pour personnes âgées autonomes</u>		0	121 748
<u>Etablissements pour personnes âgées dépendantes et atteintes de la maladie d'Alzheimer</u>		439	599 764

Source : Finess, 31/12/2019

## Les services au public : une présence sur les principaux bourgs-centres

Les principaux opérateurs de Services au public (CAF, CARSAT, CPAM, MSA, Pôle Emploi, La Poste, les services du Département) sont bien représentés en cœur de Savoie, notamment dans les principaux bourgs-centres que sont Montmélian, Saint Pierre d'Albigny, Val Gelon-La Rochette, et dans une moindre mesure Chamoux, qui a connu des départs de services publics (trésorerie).

A noter que le territoire dispose d'une Maison des services au public (Msap) devenue France services Cœur de Savoie de Val gelon-La Rochette depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'une des 5 qui existe en Savoie. Celle-ci propose un accompagnement dans les démarches de la vie quotidienne relevant de plusieurs organismes publics et administrations cité ci-dessus auquel il faut ajouter les ministères des comptes publics, de la justice et de l'intérieur, et un Espace Public Numérique.



Source : Schéma départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public de la Savoie - SDAASP

## La Santé

**Un manque de médecins sur une partie du territoire de Cœur de Savoie**

Le classement en Zones d'Intervention Prioritaire de certains secteurs de Cœur de Savoie (St Pierre d'Albigny, Chamoux) révèle un manque de médecins généraliste dans ces secteurs. Le reste du territoire est classé soit en zone de vigilance (pas de difficulté immédiate) ou hors zone (aucune difficulté)

**... Compensé par une accessibilité relativement bonne**

Toutefois, Cœur de Savoie semble bénéficier d'une relative bonne accessibilité aux médecins généralistes, dûe à l'absence d'enclavement.

## La Culture, le patrimoine, le sport

La culture demeure une compétence partagée avec les communes. La Communauté de communes est compétente pour :

- Le développement de l'accès à la culture et au sport
- La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire
- Favoriser l'information et la sensibilisation au patrimoine sur le territoire de Coeur de Savoie.

**Un potentiel lié à la culture, aux loisirs, et des activités sportives de pleine nature, des patrimoines naturels et culturels**

Des activités,des évènements et des équipements culturels/un projet culturel communautaire

### - En matière sportive

La Communauté de communes Coeur de Savoie gère 3 équipements sportifs sur le territoire :

- Le gymnase de Montmélian (à côté du collège)
- La Halle de gymnastique à Montmélian
- La salle polyvalente à Bourgneuf

Ce sont au total : 25 associations, 800 collégiens de Montmélian, Saint-Pierre d'Albigny et Valgelon-La Rochette et des écoliers du secteur de Chamoux-sur-Gelon qui utilisent ces différents équipements.



**ANNEXE 2**
**Projets et intentions de projets d'investissements communaux et intercommunaux 2021/2022**


Commune	Titre de l'opération	Etat d'avancement du projet	Montant de l'opération € HT	Calendrier démarrage travaux
CHAMOUX SUR GELON	Aménagement bâtiment communal de la poste avec installation commerce et poste relais	Définition	243 000,00 €	2021
CHAMPLAURENT	Rénovation toiture église	définition	84 000,00 €	2021
COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	Rénovation Salle St Jean	Consultation travaux	30 000,00 €	2021
	Aménagtg ancienne poste : rénovation toiture et réhabilitation rez de chaussée	Consultation travaux	90 000,00 €	2021
CRUET	Modification garderie scolaire	Consultation travaux	51 000,00 €	2021
FRETERIVE	Rénovation thermique école	Définition	53 000,00 €	2021.0
LE VERNEIL	Réfection de la toiture de la chapelle	Travaux en cours	11 000,00 €	2021
MONTMELIAN	Isolation façades et reprise menuiserie la Savoyarde T2	Consultation travaux	285 000,00 €	2021
	Vidéoprotection	Consultation travaux	150 000,00 €	2021
MYANS	Remplacement des huisseries de la mairie	Définition	20 000,00 €	2021
	Rénovation de l'éclairage intérieur extérieur église Notre Dame de Myans	Définition	20 000,00 €	2021
PORTE DE SAVOIE	Aménagement/création de 4 liaisons piétonnes et cyclables à destination des « modes actifs », sur le territoire de la commune de Porte-de-Savoie	Définition	403 000,00 €	2021
ROTHERENS	Changement du mode de chauffage, bâtiment mairie	Travaux en cours	35 000,00 €	2021
SAINT PIERRE D'ALBIGNY	Rénovation énergétique bâtiment Mairie-Cinéma	Définition	1 300 000,00 €	2021
	Requalification centre bourg	Définition	1 200 000,00 €	2021.0
	Valorisation et Préservation éco environnement Base Loisir CAROUGE	Définition	120 000,00 €	2021
SAINTE PIERRE DE SOUCY	Remplacement de la chaudière bois déchiqueté	Consultation travaux	44 788,00 €	2021
SAINTE HELENE DU LAC	Refaction toit église	Consultation travaux	140 000,00 €	2021.0
VALGELON LA ROCHETTE	Extension école mat "les Grillons"	Définition	80 000,00 €	2022
	Voie douce cyclable reliant centre bourg Lac St Clair	Définition	660 000,00 €	2022.0
VILLARD D'HERY	Rénovation energétique couverture bâtiment mairie	Travaux en cours	120 000,00 €	2021

VILLARD LEGER	Refection toiture maire salle polyvalente	Consultation travaux	204 000,00 €	2021
	Travaux EP Pont Les Clercs	Travaux en cours	20 000,00 €	2021
VILLAROUX	Réhabilitation mairie	Consultation maîtrise d'œuvre	220 000,00 €	2021
	Aménagement de la grange communale en salle de réunion et appartements T1	Consultation maîtrise d'œuvre	244 000,00 €	2021
SIEGC	Rénovation énergétique et toiture école de Coise	Consultation maîtrise d'œuvre	452 000,00 €	2021
SYNDICAT DES EAUX DE CHAMOUX	construction réservoir de tête RO	Consultation travaux	2 170 000,00 €	2021
COMMUNAUTE DE COMMUNES	Rénovation partielle Gymnase intercommunal à Montmélian	Consultation travaux	836 000,00 €	2021/2022
	Rénovation Totale Salle Polyvalente Bourgneuf	Consultation travaux	2 200 600,00 €	2021/2022
	Rénovation énergétique de la Recyclerie et extension	Consultation travaux	795 000,00 €	201/2022
	Conseiller numérique	Travaux en cours	50 000,00 €	2021
	Etude cuisines centrales	Définition		2021
	Ligne de covoiturage Pontcharra/ZAC du Héron	Travaux en cours	100 000,00 €	2021
	Travaux de refection de la déchèterie de Chamoux		110 000,00 €	2021
	Etude gisements bio déchets et Achat d'un broyeur	definition	47 000,00 €	2021
	Restructuration du réseau d'eau potable d'adduction au réservoir de Combefolle à Saint Jean de la Porte	Travaux en cours	487 000,00 €	2021
	Schéma directeur assainissement	Définition	100 000,00 €	2021/2022
	Mise en séparatif réseaux eaux usées commune de Arvillard	consultation travaux T1	400 000,00 €	2021/2022
	Elimination plantes invasives	Travaux	107 000,00 €	2021
	Coopération transfrontaliere France Italie : création GECT		46 000,00 €	2021
	France Service Saint Pierre d'Albigny			2021
	TZCLD		50 000,00 €	2021

Commune	Titre de l'opération	Etat d'avancement du projet	Montant de l'opération € HT	Calendrier démarrage travaux
APREMONT	Rénovation éclairage public	Définition	36 000,00 €	2022
ARBIN	Rénovation thermique école primaire les champs	Consultation travaux	70 000,00 €	2022
BOURGNEUF	Rénovation place du village	Définition	450 000,00 €	2022,0
CHAMOUSSET	Embellissement sécurisation du village	Consultation travaux	550 000,00 €	2022
CHAMOUX SUR GELON	Installation aire de jeux	Définition	80 000,00 €	2022
	Rénovation immeuble habitation	Définition		2022
COISE	Rénovation énergétique mairie et salle polyvalente	Définition	150 000,00 €	2022
CRUET	Construction nouvelle mairie, commerce multi service et tiers lieux avec chufferie collective	Définition	900 000,00 €	2022
FRETERIVE	Rénovation thermique bâtiment communal	Définition	104 000,00 €	2022,0
HAUTEVILLE	Aménagement Place village	Définition	100 000,00 €	2022
	Chéminement doux le long RD 202	Définition	260 000,00 €	2022
	Rénovation chauffage église	Définition	35 000,00 €	Après 2022
LA TRINITE	Aménagement d'un pumpark	Définition	10 000,00 €	2022
LE BOURGET EN HUILE	Mise en valeur hameaux : aire de propreté, borne fontaine, étanchéités bassins	Travaux en cours	40 000,00 €	
	Aménagement pôle multifonctionnel avec logements et services paramédicaux	Définition		2022
LE VERNEIL	Rénovation éclairage public	Définition	20 000,00 €	2022
	Remplacement du réseau AEP les Picollets + réseaux divers	Consultation maîtrise d'œuvre	222 000,00 €	2022
MONTMELIAN	Réfection toiture boulodrome et intégration photovoltaïque	Consultation maîtrise d'œuvre	350 000,00 €	2022
	Démolition usine Guerraz		300 000,00 €	2022
	Isolation extérieure Ecole Espace Jean Moulin	Consultation travaux	430 000,00 €	2022
	Extension de la cuisine centrale pour création de la légumerie	Consultation maîtrise d'œuvre	300 000,00 €	2022
	Signalétique	Consultation travaux	100 000,00 €	2022
MYANS	Requalification allées cimetière et accessibilité PMR	Définition	80 000,00 €	2022
	Extension/Rénovation du groupe scolaire	Consultation maîtrise d'œuvre	2 900 000,00 €	Après 2022
	Aménagement touristique parking sud : table d'orientation, mobilier urbain, plantation arbres	Définition	20 000,00 €	2022
PORTE DE SAVOIE	Réhabilitation mairie annexe Francin avec création logements conventionné et d'urgence	Définition		
	T1		740 000,00 €	2022
	T2		427 000,00 €	2022
SAINT PIERRE D'ALBIGNY	Piscine municipale : rénovation énergétique des vestiaires et du snack	Définition	350 000,00 €	2022
	Rénovation énergétique du restaurant de carouge	Définition		2022
	Créer un espace CoWorking	Définition	130 000,00 €	2022

VALGELON LA ROCHETTE	Extension école mat "les Grillons"	Définition	80 000,00 €	2022
	Aménagement parking boulodrome	Définition	110 000,00 €	2022
	Création parking et espace de jeux pour enfants	Définition	132 000,00 €	2022
	Création pôle enfance/jeunesse (Co maîtrise d'ouvrage CCCS)	Définition	1 000 000,00 €	2022
	Création d'un Pumptrack	Définition	110 000,00 €	2022
	Voie douce cyclable reliant centre bourg - Lac ST CLAIR	Définition	650 000,00 €	2022
VILLARD D'HERY	Aménagement théâtre extérieur	Définition	220 000,00 €	2022
	Projet Centre Bourg : Création de 4 logements locatifs	Définition	480 000,00 €	2022
	Projet Centre Bourg : Création d'un gîte communal et aménagement place publique	Définition	340 000,00 €	2022
VILLARD SALLET	Construction local technique	Consultation travaux	272 000,00 €	2021
SIEGC	Rénovation énergétique et toiture école de CHATEAUNEUF	Consultation maîtrise d'œuvre	452 000,00 €	2022
SYNDICAT DES ECOLES LA CHAVANNE PLANAISE	Rénovation thermique école	Définition		2022
	Extension restaurant scolaire	Définition		2022
SIVU SCOLAIRE LE CASTELET	Réfection boisseries écoles	Consultation maîtrise d'œuvre	8 000,00 €	2021
SIAE LA ROCHELINE	Mise en place système de 3 micro turbines	Consultation travaux	86 000,00 €	2022
	Construction Technicentre	Définition	1 500 000,00 €	2021/2022
	Locaux multi services St Pierre d'Albigny	Définition	3 000 000,00 €	2021/2023
	Locaux multi services La Rochette	Définition	2 500 000,00 €	2021/2023
	Travaux cuisine centrales	Définition		2022/2023
	Passerelle cyclable	Définition	1 500 000,00 €	2022
	Liaison cyclable Montmélian Myans Chambéry	Définition	500 000,00 €	2022
	Ligne de covoiturable Pontcharra/ZAC du Héron	Travaux en cours	100 000,00 €	2021
	Aire de covoiturable et consignes à vélo	Consultation travaux	800 000,00 €	2022
	Renouvellement bacs conteneurs	Définition	300 000,00 €	2022
	Restructuration du réseau d'eau potable dans le cadre de la requalification des travaux du Centre Bourg à St Pierre d'Albigny	consultation travaux T1	210 000,00 €	2021/2022
	Schéma directeur assainissement	Définition	100 000,00 €	2021/2022
	Mise en séparatif réseaux eaux usées commune de Arvillard	consultation travaux	1 356 000,00 €	2021/2022
	Réhabilitation station d'apurement PORTE DE SAVOIE section FRANCIN-Le Domaine	Définition	7 147 000,00 €	2022

Raccordement des effluents vers la STEP de PORTE DE SAVOIE section FRANCIN Le Domaine	Définition	560 000,00 €	2022
Création d'un réseau d'eaux usées Betton-Bettonnet+ station d'épuration	Définition	790 000,00 €	2022
Amélioration connaissances Trame verte et bleue à l'échelle communale	Définition	80 000,00 €	2022
Etude et amélioration fonctionnalité corridors Bauges Chartreuse Belledonne et mise en oeuvre actions	Définition	600 000,00 €	2022
Animation acquisition foncière préservation milieux naturels	Définition	100 000,00 €	2022

« Vivre son environnement, habiter et s'aimer en Cégep de Saguenay » : un territoire en transition écologique et énergétique

**Orientat<sup>ion</sup> strat<sup>egique</sup> n°2 :** Travaillez, se déplacer, s'accomplir et s'expandre : un territoire dynamique, inclusif et solidaire